



# **Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements d'eau d'irrigation**

## **Bassin du Lot**

### **Rapport annuel 2020**

#### **Service commun OU du sous-bassin Lot**

#### **Chambre d'agriculture du Lot**

430 avenue Jean Jaurès  
46000 Cahors

Tél: 05 65 23 22 81



Opération réalisée avec  
le concours financier de  
l'agence de l'eau Adour-Garonne  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



# Sommaire

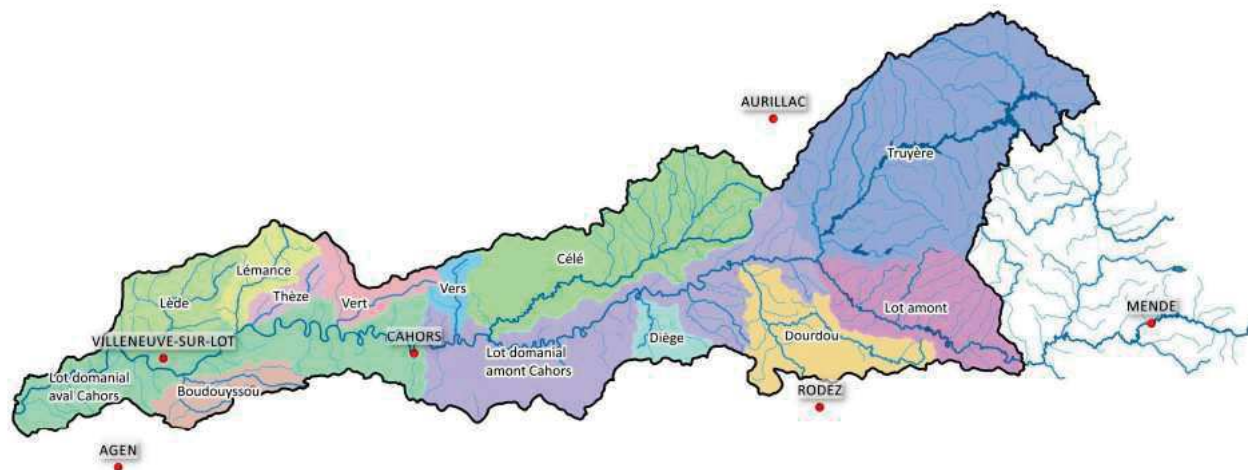
Préambule.....	4
I- L'Organisme Unique du sous-bassin Lot.....	5
1- Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP).....	5
2- Délibérations prises en 2020.....	6
3- Règlement intérieur de l'OU Lot.....	6
4- Contestations formées contre les décisions de l'OU.....	6
5- Base de données.....	6
6- Divers.....	6
II- La campagne d'irrigation 2020.....	7
1- Bilan des volumes autorisés et des volumes prélevés durant la période estivale.....	7
2- Préparation et déroulé de la campagne estivale.....	9
3- Mesures de crise prises durant la campagne.....	10
4- Incidents rencontrés ayant pu porter atteinte à la ressource en eau.....	12
Annexe 1 : arrêté inter-préfectoral n°E-2016-222 portant autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin Lot.....	13
Annexe 2 : arrêté inter-préfectoral n°E-2018-50.....	14
Annexe 3 : arrêté inter-préfectoral n°E-2021-3 portant prolongation de l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Lot.....	15
Annexe 4 : compte-rendu du comité d'orientation de l'OU Lot du 12 mars 2020.....	16
Annexe 5 : relevé de décisions du comité de gestion de l'OU Lot du 18 novembre 2020.....	17
Annexe 6 : extrait des délibérations adoptées durant l'année 2020.....	18
Annexe 7 : règlement intérieur de l'Organisme Unique du sous-bassin Lot.....	19
Annexe 8 : tableau comparatif, pour chaque irrigant, des besoins de prélèvements exprimés, du volume alloué et du volume prélevé à chaque point de prélèvement.....	20

## Préambule

La Chambre d'Agriculture du Lot a été désignée Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Lot par arrêté interdépartemental le 31 janvier 2013.

L'Organisme Unique Lot gère les autorisations de prélèvement pour tous les types de ressource en eau et pour l'ensemble des préleveurs irrigants de son périmètre. Celui-ci s'étend sur 6 départements : l'Aveyron, le Cantal, la Dordogne, le Lot, le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne.

### Périmètre de l'Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau du sous-bassin Lot



Conformément à l'article R.211-112 du code de l'environnement, les missions de l'Organisme Unique du sous-bassin du Lot (OU Lot) sont :

- Déposer la demande d'autorisation unique pluriannuelle de tous les prélèvements d'eau pour l'irrigation ;
- Arrêter chaque année un plan de répartition entre les préleveurs irrigants du volume d'eau dont le prélèvement est autorisé ainsi que les règles pour adapter cette répartition en cas de limitation ou de suspension provisoires des usages de l'eau ;
- Donner son avis sur tout projet de création d'un ouvrage de prélèvement dans le périmètre ;
- Transmettre au préfet un rapport annuel en deux exemplaires, permettant une comparaison entre l'année écoulée et l'année qui la précédait et comprenant notamment :
  - Les délibérations de l'Organisme Unique de l'année écoulée ;
  - Le règlement intérieur de l'Organisme Unique ou ses modifications intervenues au cours de l'année ;
  - Un comparatif pour chaque irrigant entre les besoins de prélèvements exprimés, le volume alloué et le volume prélevé à chaque point de prélèvement ;
  - L'examen des contestations formées contre les décisions de l'Organisme Unique ;
  - Les incidents rencontrés ayant pu porter atteinte à la ressource en eau et les mesures mises en œuvre pour y remédier.

# I- L'Organisme Unique du sous-bassin Lot

## 1- Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP)

Le 10 août 2016, l'Organisme Unique Lot a obtenu une Autorisation Unique Pluriannuelle sur l'ensemble de son périmètre pour une durée de 6 ans (annexe 1).

Cet arrêté prévoit la réalisation de prescriptions selon un calendrier précis tout au long des six années de sa validité.

Le tableau ci-dessous présente les prescriptions dites courantes à réaliser en 2020 par l'Organisme Unique Lot ainsi que certaines dates clés de l'année écoulée.

Prescription / Evénement	Échéance	Réalisation
Rapport annuel au Préfet	31 janvier 2020	Déposé
Dépôt du plan annuel de répartition		Déposé
Dépôt des tours d'eau (Thèze, Vert, Diège, Dourdou, Léde et Lémance non réalimentées)	15 février 2020	Déposés pour Thèze, Vert, Dourdou et Diège (le 15 mai 2020)
Calendrier recouvrement redevance	Juillet 2020	Déposé
Comité d'orientation		12 mars 2020
Annonce légale recensement besoins	Septembre 2020	Réalisée
Comité de gestion		18 Novembre 2020
Envoi des enquêtes de recensement du PAR 2021/2022		12 octobre 2020

Le tableau ci-dessous présente les principales prescriptions d'ordre général restantes à réaliser par l'Organisme Unique Lot ainsi qu'un état d'avancement des réponses apportées.

Prescription	Échéance	Date de réalisation
Sur 21 MESU en état moins que bon et pression irrigation significative : identifier les économies d'eau pour diminuer la pression irrigation	31 janvier 2018	En attente de la réalisation du recensement des retenues afin de préciser le paysage. Action qui se fera dans la continuité
Recensement et caractérisation des retenues	31 mai 2021	Méthode validée

Lors du dernier comité d'orientation, plusieurs adaptations ont été demandées. Celles-ci figure dans le compte-rendu en annexe 4.

## 2- Délibérations prises en 2020

Le comité de gestion, organe de gouvernance du service commun, s'est réuni le 18 novembre 2020 à Cahors.

Le compte-rendu de cette réunion est fourni en annexe 5.

Lors de ce comité, la délibération relative au mode de calcul de la redevance OU 2020 a été adoptée suite à un vote (annexe 6).

## 3- Règlement intérieur de l'OU Lot

Le règlement intérieur de l'Organisme Unique du sous-bassin Lot adopté le 20 décembre 2017 est présenté en annexe 7.

Il n'est pas modifié au cours de l'année 2020.

## 4- Contestations formées contre les décisions de l'OU

Lors de l'année 2020, aucune contestation n'a été formée contre les décisions de l'Organisme Unique Lot.

## 5- Base de données

En fin d'année 2019, l'OUGC Lot a pris la décision d'enregistrer sa base de données sur le logiciel national GESTEA.

En effet, plusieurs champs à renseigner sont obligatoires pour correspondre au format SANDRE. En 2020, des ajustements ont été nécessaires pour que les données intégrées dans cette base soient les plus justes possibles.

Ce travail a permis, entre autres, de compléter encore plus la base de données OUGC (notamment concernant les coordonnées des prélèvements, les parcelles cadastrales ou encore les types de prélèvements).

## 6- Divers

L'OUGC a donné son avis sur la création de 7 ouvrages et 2 modifications de réseaux d'ASA, essentiellement en Lot-et-Garonne. Un avis favorable a été donné à tous les pétitionnaires.

## II- La campagne d'irrigation 2020

L'étiage 2020 a fait suite à une fin de printemps assez pluvieuse qui a permis un remplissage optimum des retenues. Ces événements pluvieux tardifs ont été bienvenus du fait d'un printemps assez sec et chaud. L'irrigation a donc été précoce sur les cultures en demande à cette période.

L'année 2020 a encore été marquée par des ETP caniculaires (au delà de 8 - 9mm) : cette chaleur récurrente l'été a pour conséquence une demande en eau des cultures plus importante pour pallier à leur consommations.

Hormis sur les plus petits affluents, la rivière Lot a permis de satisfaire aux besoins de l'agriculture.

La situation sur les principaux affluents a été plus correcte que l'an passé.

### 1- Bilan des volumes autorisés et des volumes prélevés durant la période estivale

Les volumes prélevés ont été transmis à l'OU Lot par les préleveurs à l'aide du formulaire de demande des besoins pour la campagne suivante.

Les tableaux présentant un comparatif, pour chaque irrigant, entre les besoins de prélèvements exprimés, le volume alloué et le volume prélevé à chaque point de prélèvement pour la campagne 2020 sont disponibles en annexe 8.

Le tableau suivant présente les volumes prélevés en été 2020 par unité de gestion et type de ressource comparé aux volumes autorisés.

Ce tableau est issues des données à la date du 15 janvier.

Etiage 2020	EAUX SOUTERRAINES			EAUX SUPERFICIELLES			PLAN D'EAU DECONNECTE		
	<i>V demandé 2020</i>	<i>V prélevé 2020</i>	<i>V autorisé 2020</i>	<i>V demandé 2020</i>	<i>V prélevé 2020</i>	<i>V autorisé 2020</i>	<i>V demandé 2020</i>	<i>V prélevé 2020</i>	<i>V autorisé 2020</i>
BOUDOUYSSOU	21 300	9 798	10 450	599 600	345 323	661 210	2 676 830	1 436 202	2 902 438
CELE				556 200	252 414	611 820	904 050	723 444	937 310
DIEGE				31 050	8 892	29 205	639 100	336 393	616 330
DOURDOU				136 950	94 911	121 000	160 000	60 911	151 800
LEDE	14 000		3 300	842 905	202 220	800 289	6 602 737	2 208 036	4 398 125
LEMANCE	70 000	36 250		498 710	278 542	540 000	401 500	183 180	370 810
LOT AMONT				203 682	57 867	224 050	91 300	30 420	89 430
LOT DOMANIAL AMONT									
LOT DOMANIAL AVAL	275 200	73 461	300 520	28 496 672	15 816 582	28 000 000	4 746 850	2 312 620	4 783 592
THEZE	1 000		1 000	245 680	132 368	250 000	121 500	61 781	132 990
TRUYERE				42 000	1 080	42 000	171 400	92 516	166 540
VERS				8 940	6 042	9 840			
VERT				85 000	14 273	70 620	29 000	5 860	17 600
<b>TOTAL</b>	381 500	119 509	315 270	31 747 389	17 210 514	31 360 034	16 544 267	7 451 363	14 566 965



Afin d'analyser au mieux les données ci-dessus, le tableau suivant montre le taux de retour des volumes prélevés par unité de gestion et type de ressource. Ce taux de retour est calculé à la date du 15 janvier. Les retours manquants ont fait l'objet de diverses relances.

Taux de retour V prélevé 2020	EAUX SOUTERRAINES	EAUX SUPERFICIELLES	PLAN D'EAU DECONNECTE
BOUDOUISSOU	100%	90%	92%
CELE		91%	73%
DIEGE		100%	88%
DOURDOU		98%	100%
LEDE	100%	84%	86%
LEMANCE	100%	91%	76%
LOT AMONT		75%	67%
LOT DOMANIAL AMONT	100%	86%	94%
LOT DOMANIAL AVAL	61%	84%	80%
THEZE	100%	81%	56%
TRUYERE		75%	92%
VERS		100%	
VERT		100%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>71%</b>	<b>86%</b>	<b>85%</b>

## 2- Préparation et déroulé de la campagne estivale

En fin d'année 2019, des publications ont été faites dans les journaux agricoles des différents départements de l'OU Lot pour sensibiliser les préleveurs-irrigants à la nécessité d'effectuer une demande d'autorisation de prélèvement pour l'année à venir auprès de leur Organisme Unique référent.

Le 8 novembre 2019, un courrier a été adressé à chaque préleveur connu de l'OU du sous-bassin Lot accompagné de formulaires d'enquête des besoins et de recensement des volumes prélevés pré-remplis

En décembre 2019 puis en janvier 2020, les préleveurs n'ayant pas retourné leurs demandes d'autorisation ont été relancés par mail, SMS et courrier.

Ces relances, notamment par SMS, ont permis un meilleur taux de retour que l'année précédente.

En 2020, la somme des demandes exprimées, en période d'étiage, par les préleveurs dépassaient le volume autorisé dans l'AUP :

- en eaux souterraines sur 1 unité de gestion : la Lémance
- en eaux superficielles sur 3 unités de gestion : le Dourdou et le Lot Domanial

En 2020, la somme des demandes exprimées, en période hors étiage, par les préleveurs dépassaient le volume autorisé dans l'AUP :

- en eaux superficielles sur 3 unités de gestion : la Thèze et le Lot Domanial

Les règles de répartition adoptées par l'Organisme Unique Lot ont donc dû être mises en œuvre sur ces bassins.

En 2020, comme les années précédentes, les Chambres d'Agriculture du Lot et de l'Aveyron ont animé la mise en place de tours d'eau sur les bassins de la Thèze, du Vert, de la Diège et du Dourdou afin de limiter les pressions dues aux prélèvements sur ces cours d'eau.

### 3- Mesures de crise prises durant la campagne

Les Chambres d'Agriculture du Lot et du Lot-et-Garonne ont mis en ligne sur leurs sites internet les cartes ou les arrêtés de restrictions afin d'en informer les irrigants en cours de campagne.

Cette année encore, les bulletins d'irrigation des Chambres d'agriculture ont été rédigés par grands bassins versants afin de satisfaire à la demande de l'Agence de l'eau d'avoir une cohérence hydrographique.

Pendant la campagne d'irrigation, des bulletins d'information hebdomadaires ont été publiés contenant notamment :

- des conseils sur l'irrigation des cultures, basés sur les stades végétatifs, les relevés météorologiques et les sondes tensiométriques (état de l'eau dans le sol) des parcelles de référence, selon le protocole de gestion ;
- l'état de l'hydrologie ;
- les mesures de restriction.

Le tableau suivant présente la chronologie des restrictions prises dans chacun des départements de l'Organisme Unique du sous-bassin Lot durant l'été 2020.

Sur les bassins de la Diège et du Dourdou, les tours d'eau de niveau 1 sont mis en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> juin quelque soit la climatologie de l'année.

**État des restrictions de prélèvements sur les cours d'eau et les nappes sur le périmètre de l'OU Lot**

Légende :

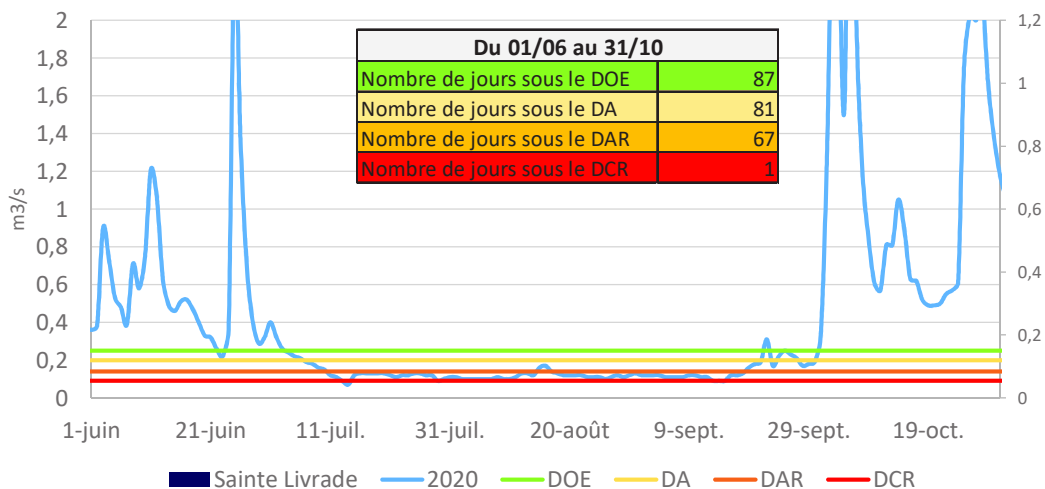
	Pas de restriction
	30 %
	50 %
	Interdiction totale des prélèvements (sauf dérogations prévues à l'article 5)

Département	Cours d'eau	Juin				Juillet				Août				Septembre				Octobre				Commentaires
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
Aveyron	Diège																					Sous condition tour d'eau
	Dourdou																					Sous condition tour d'eau
	Affluents Lot aval																					
	Affluents Lot amont																					
	Lot																					
Cantal	Truyère amont																					
	Lot																					
Dordogne	Lémance																					
Lot	Lot																					
	Petits affluents du Lot (cf annexe arrêté)																					
	Thèze																					Sous condition tour d'eau
	Vert aval et Masse																					Sous condition tour d'eau
	Vert amont																					Sous condition tour d'eau
	Vers et Rauze																					
	Sagne (sous-bassin du Célé)																					
	Bervezou / Drauzou / Veyre																					
Lot-et-Garonne	Célé																					
	Lède non réalimentée																					
	Lède réalimentée																					
	Lémance non réalimentée																					
	Lémance réalimentée																					
	Thèze																					Sous condition tour d'eau
	Boudouyssou non réalimenté (yc Tancanne)																					
	Boudouyssou réalimenté																					
Affluents du Lot non réalimentés																						
Tarn-et-Garonne	Lot																					
Tancanne																						

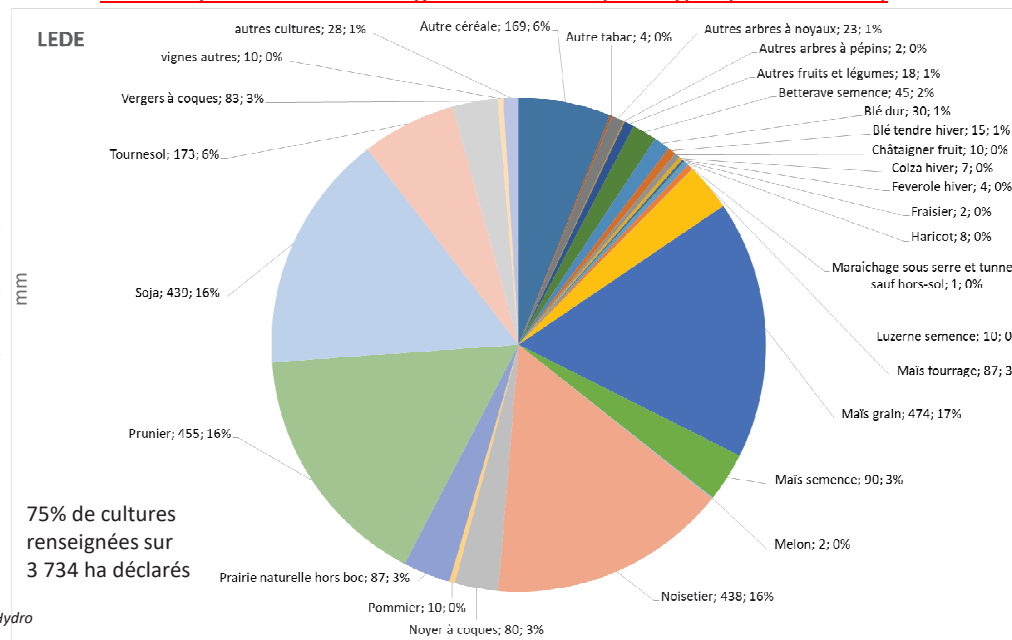
#### 4- Incidents rencontrés ayant pu porter atteinte à la ressource en eau

L'Organisme Unique Lot n'a été informé d'aucun incident ayant pu porter atteinte à la ressource en eau.

### Débits mesurés à Casseneuil (Lède)



### Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

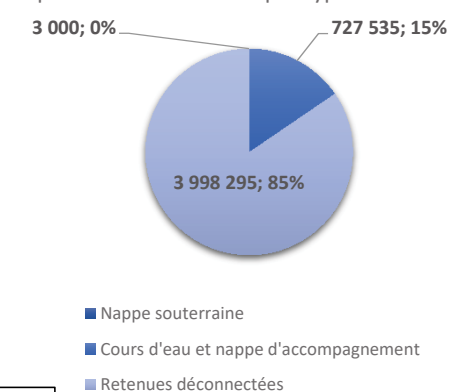


## Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2020

### Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 25 juin 2020

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	49
Nombre de lieux de pompages déclarés	62
Surface irrigable (ha)	468
Débit autorisé total (m3/h)	2 180
Volume autorisé total (m3)	727 535
Volume prélevé total (m3)	202 220

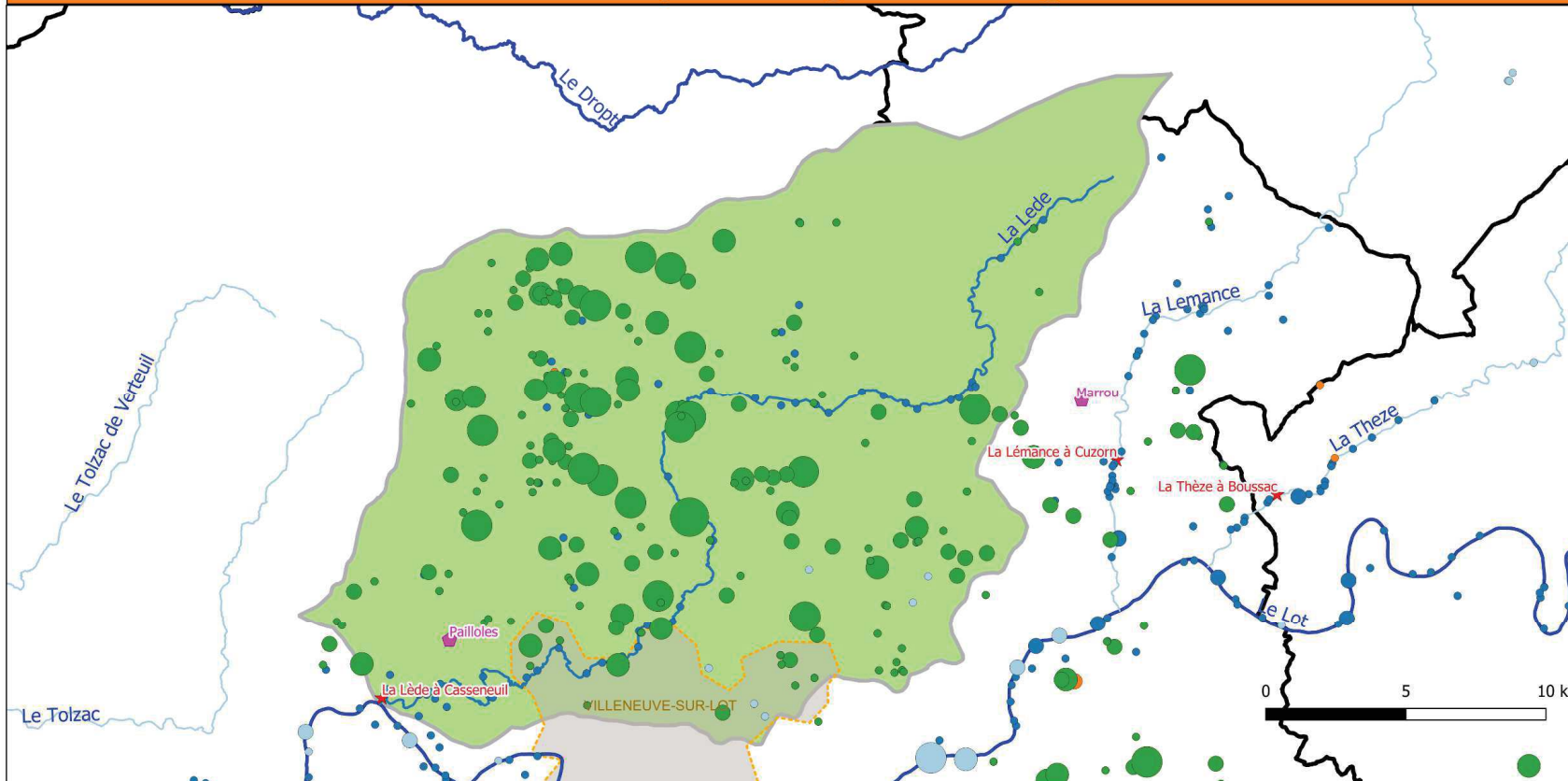
### Répartition des volumes par type de ressource



**Plan Annuel de Répartition :**  
**Rappel :** il existe une zone réalimentée en aval de la retenue de Pailloles pour un volume autorisé d'environ 45 000 m3.  
**Volume de réserve :** afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :  
 - 72 754 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

173 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 4 Mm3

## Prélèvements pour l'irrigation - été 2020



**Légende**

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau
- Cours d'eau principaux
- Departements
- ▭ OUGC Lot
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

**Prélèvements en retenues déconnectées**

- 0 - 5500
- 5500 - 16500
- 16500 - 30000
- 30000 - 62500
- 62500 - 145000

**Prélèvements en nappe souterraine**

- 0 - 11000
- 11000 - 21910

**Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement**

- 0 - 33600
- 33600 - 67200
- 67200 - 100000
- 100000 - 135000
- 135000 - 168000

**Prélèvements collectifs**

- 0 - 320000
- 320000 - 640000
- 640000 - 960000
- 960000 - 1285000
- 1285000 - 1605000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2020-2021

870 340 m<sup>3</sup>  
en cours d'eau et nappe d'accompagnement

210 000 m<sup>3</sup> ont été alloués en plans d'eau en hors-été

**Organisme Unique de sous-bassin Lot**

**Chambre d'agriculture du Lot**

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)

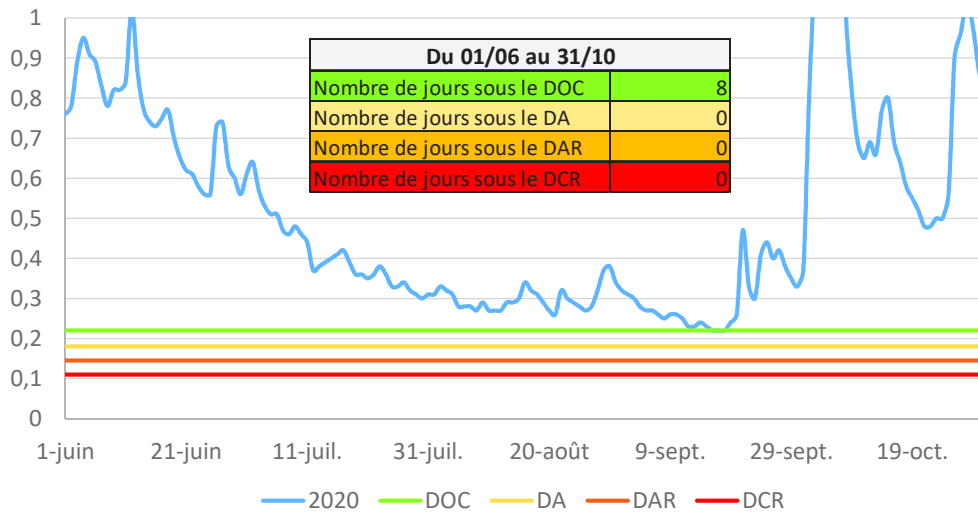


AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de  
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

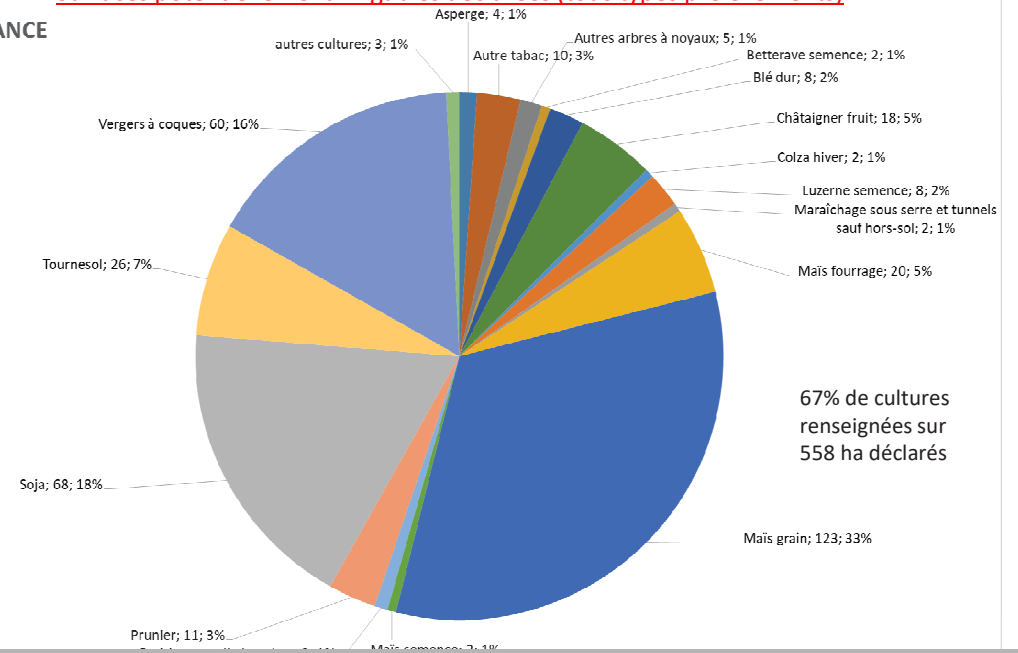
### Débits mesurés à Cuzorn (Lémance)



Source : Banque Hydro

### Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

LEMANCE

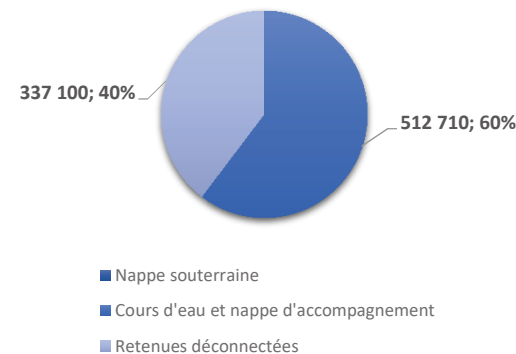


### Prélèvements pour l'irrigation sur la période été 2020

#### Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 25 juin 2020

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	25
Nombre de lieux de pompages déclarés	42
Surface irrigable (ha)	228
Débit autorisé total (m3/h)	1 378
Volume autorisé total (m3)	512 710
Volume prélevé total (m3)	278 542

#### Répartition des volumes par type de ressource



#### Plan Annuel de Répartition :

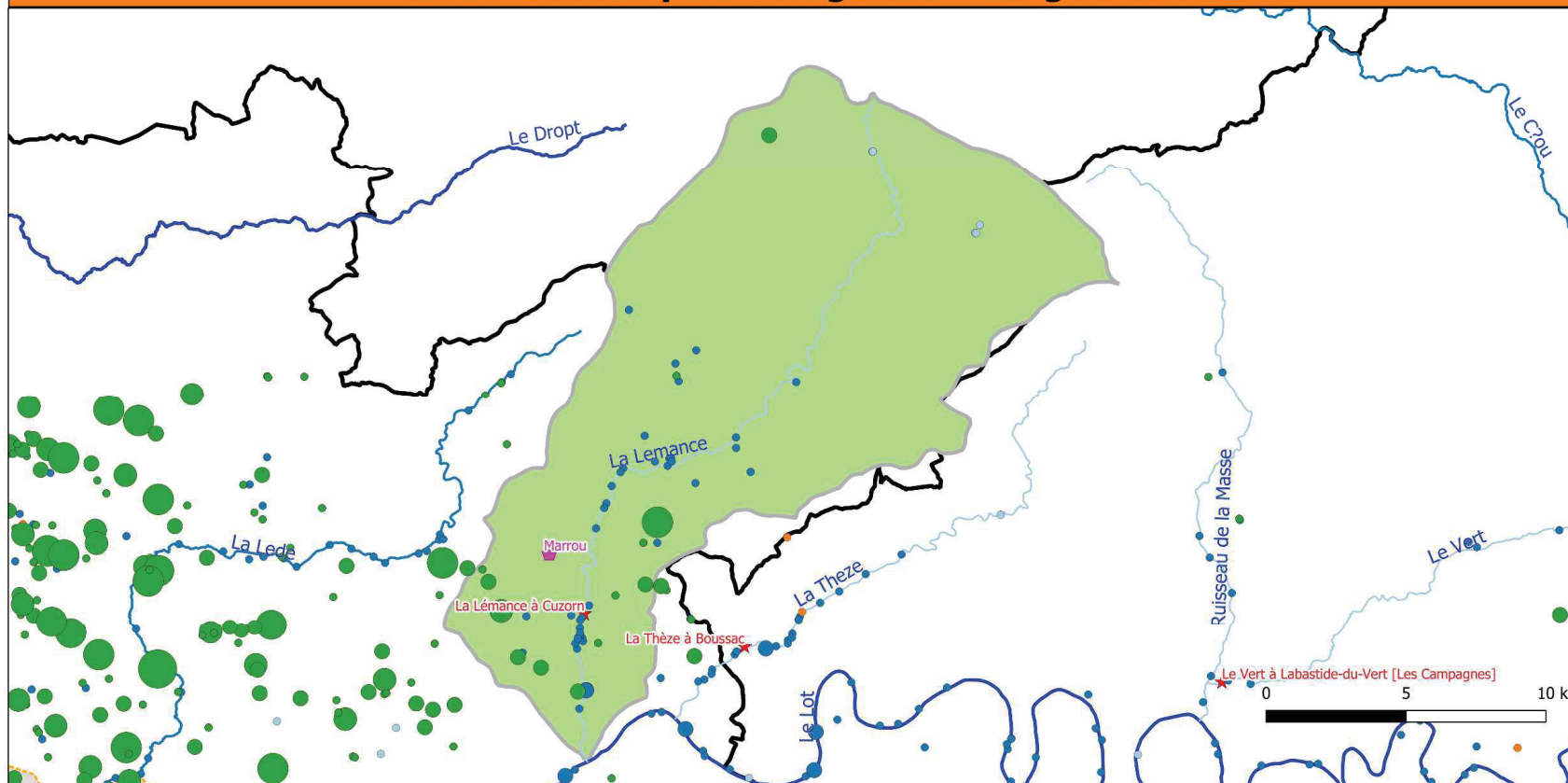
**Rappel :** il existe une zone réalimentée en aval de la retenue de Marrou pour un volume autorisé d'environ 270 000 m3.

**Volume de réserve :** afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 27 290 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

21 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 337 100 m3

## Prélèvements pour l'irrigation - été 2020



### Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau
- Cours d'eau principaux
- Departements
- ▭ OUGC Lot
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

### Prélèvements en retenues déconnectées

- 0 - 5500
- 5500 - 16500
- 16500 - 30000
- 30000 - 62500
- 62500 - 145000

### Prélèvements en nappe souterraine

- 0 - 11000
- 11000 - 21910

### Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0 - 33600
- 33600 - 67200
- 67200 - 100000
- 100000 - 135000
- 135000 - 168000

### Prélèvements collectifs

- 0 - 320000
- 320000 - 640000
- 640000 - 960000
- 960000 - 1285000
- 1285000 - 1605000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2020-2021

29 950 m<sup>3</sup> en cours d'eau et nappe d'accompagnement

1 000 m<sup>3</sup> ont été alloués en plans d'eau en hors-été

**Organisme Unique de sous-bassin Lot**

**Chambre d'agriculture du Lot**

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de  
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

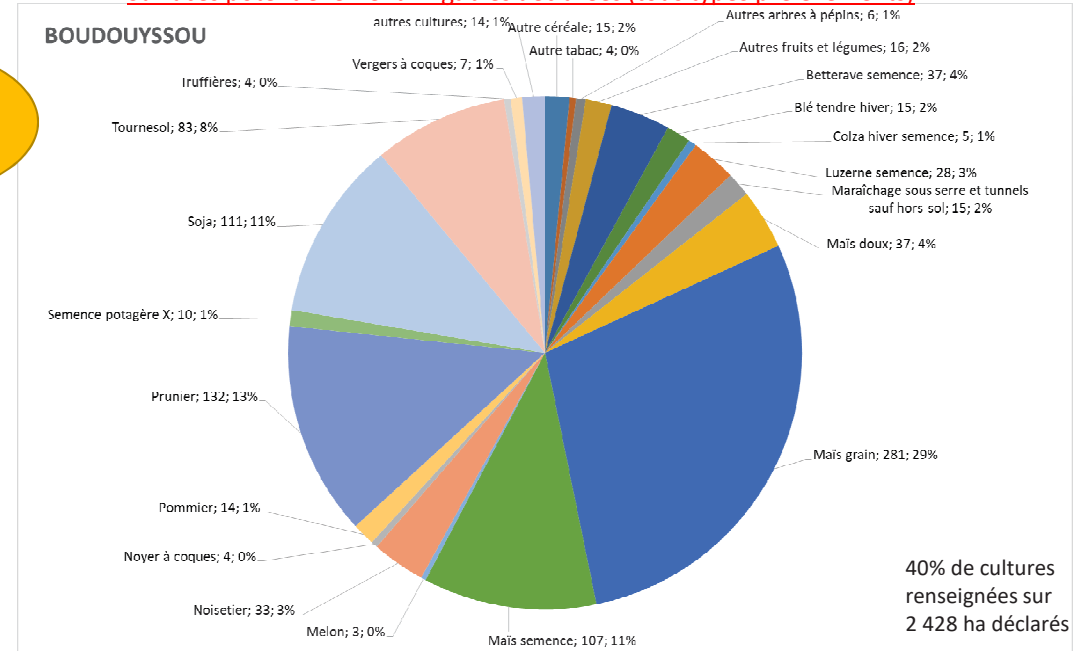


La Tancanne à Auradou (47)	
Date d'observation	Observation
24/06/2020	Ecoulement visible acceptable
09/07/2020	Ecoulement visible acceptable
15/07/2020	Ecoulement visible acceptable
27/07/2020	Ecoulement visible faible
06/08/2020	Ecoulement visible faible
12/08/2020	Ecoulement visible faible
18/08/2020	Ecoulement visible faible
26/08/2020	Ecoulement visible faible
09/09/2020	Ecoulement visible faible
23/09/2020	Ecoulement visible acceptable

Source : OFB

**A noter :**  
Station du réseau de suivi ONDE 47

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

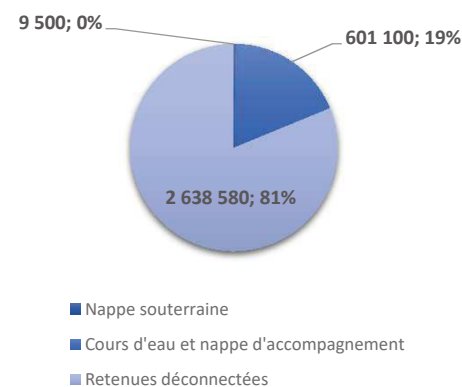


### Prélèvements pour l'irrigation sur la période été 2020

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 25 juin 2020

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	32
Nombre de lieux de pompages déclarés	42
Surface irrigable (ha)	361
Débit autorisé total (m3/h)	1 602
Volume autorisé total (m3)	601 100
Volume prélevé total (m3)	345 323

Répartition des volumes par type de ressource



Plan Annuel de Répartition :

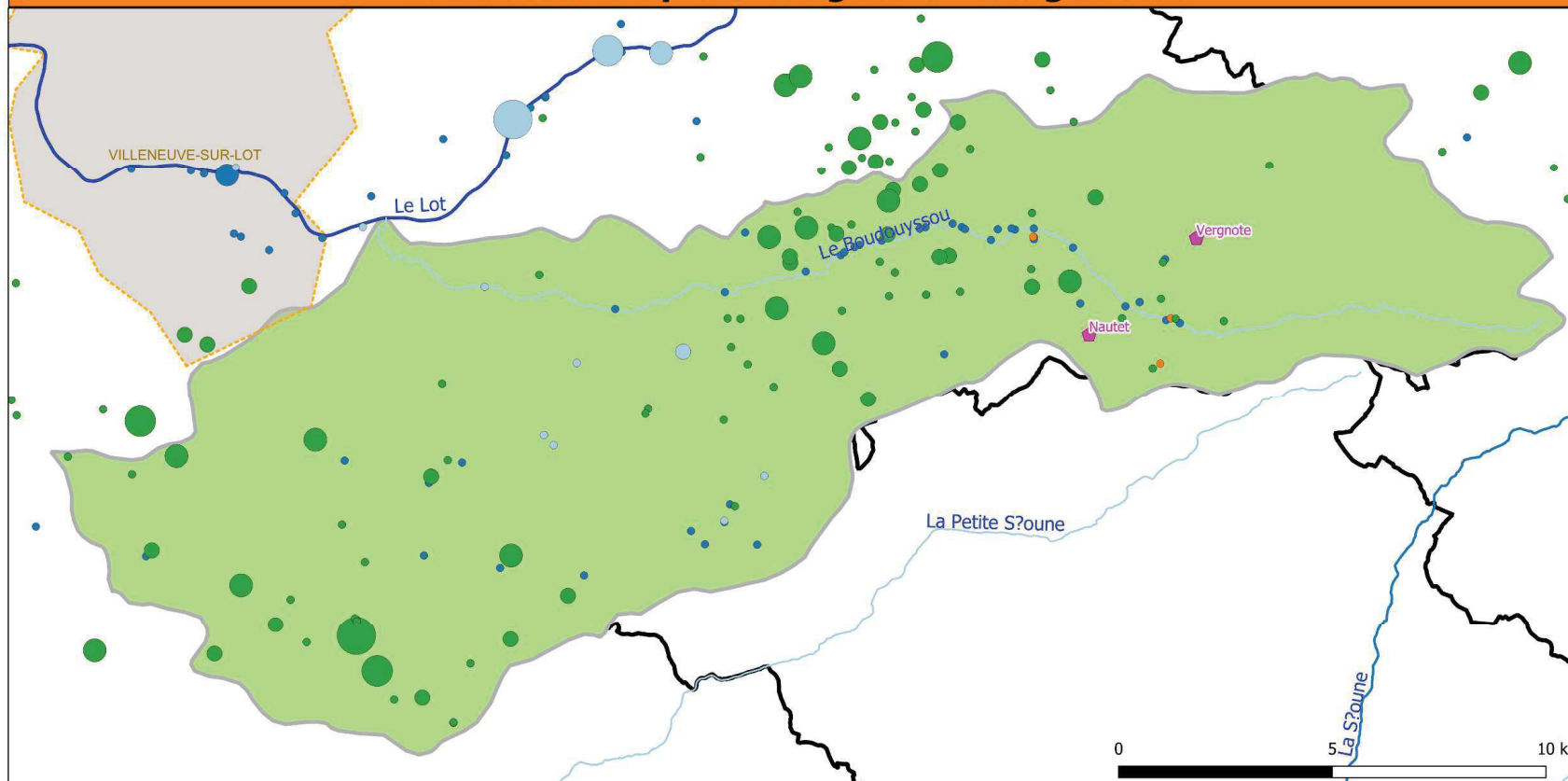
**Rappel :** il existe une zone réalimentée en aval des retenues de Vergnote et Nautet pour un volume autorisé d'environ 545 000 m3.

**Volume de réserve :** afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 60 110 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

77 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 2,6 Mm3

## Prélèvements pour l'irrigation - été 2020



### Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau
- Cours d'eau principaux
- Departements
- ▭ OUGC Lot
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

### Prélèvements en retenues déconnectées

- 0 - 5500
- 5500 - 16500
- 16500 - 30000
- 30000 - 62500
- 62500 - 145000

### Prélèvements en nappe souterraine

- 0 - 11000
- 11000 - 21910

### Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0 - 33600
- 33600 - 67200
- 67200 - 100000
- 100000 - 135000
- 135000 - 168000

### Prélèvements collectifs

- 0 - 320000
- 320000 - 640000
- 640000 - 960000
- 960000 - 1285000
- 1285000 - 1605000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2020-2021

272 500 m<sup>3</sup> en cours d'eau et nappe d'accompagnement

108 700 m<sup>3</sup> ont été alloués en plans d'eau en hors-été

**Organisme Unique de sous-bassin Lot**

**Chambre d'agriculture du Lot**

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)

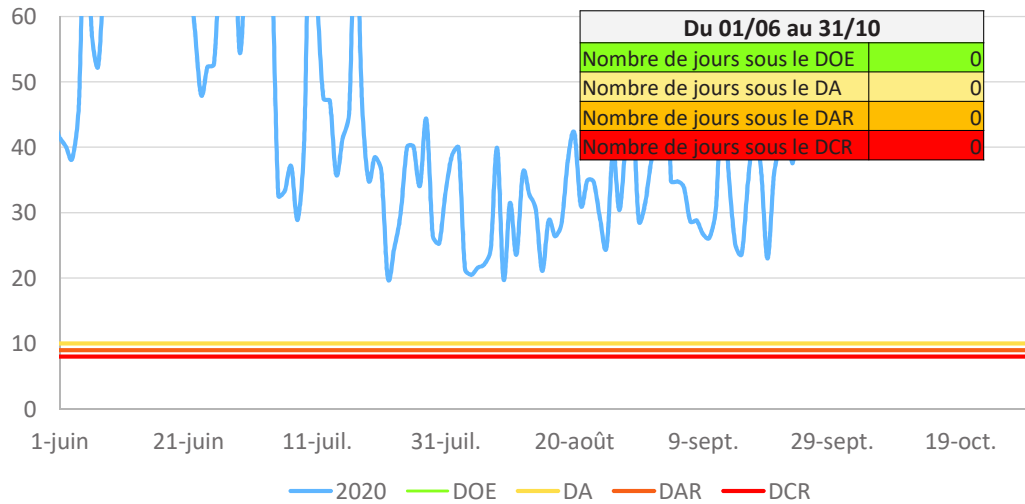


AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de  
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

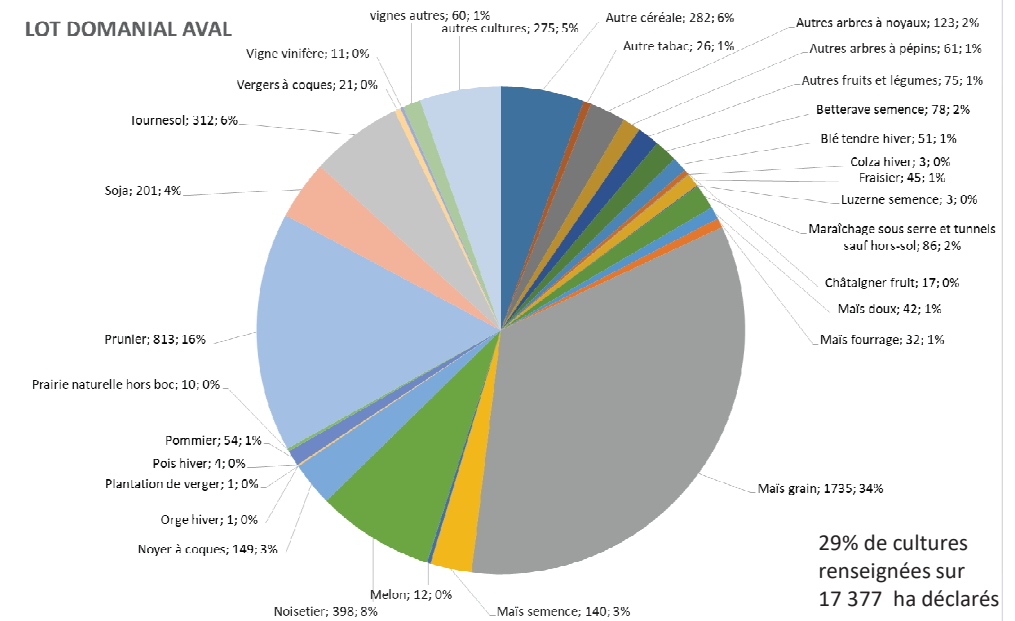
### Débits mesurés à Aiguillon (Lot domanial aval)



Source : Banque Hydro

### Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

#### LOT DOMANIAL AVAL

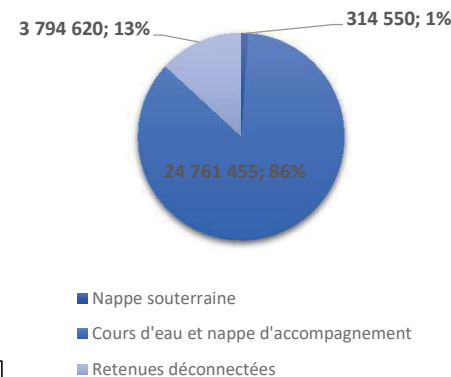


### Prélèvements pour l'irrigation sur la période été 2020

#### Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 25 juin 2020

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	228
Nombre de lieux de pompages déclarés	398
Surface irrigable (ha)	15 735
Débit autorisé total (m3/h)	40 314
Volume autorisé total (m3)	24 761 455
Volume prélevé total (m3)	13 515 724

#### Répartition des volumes par type de ressource



#### Plan Annuel de Répartition :

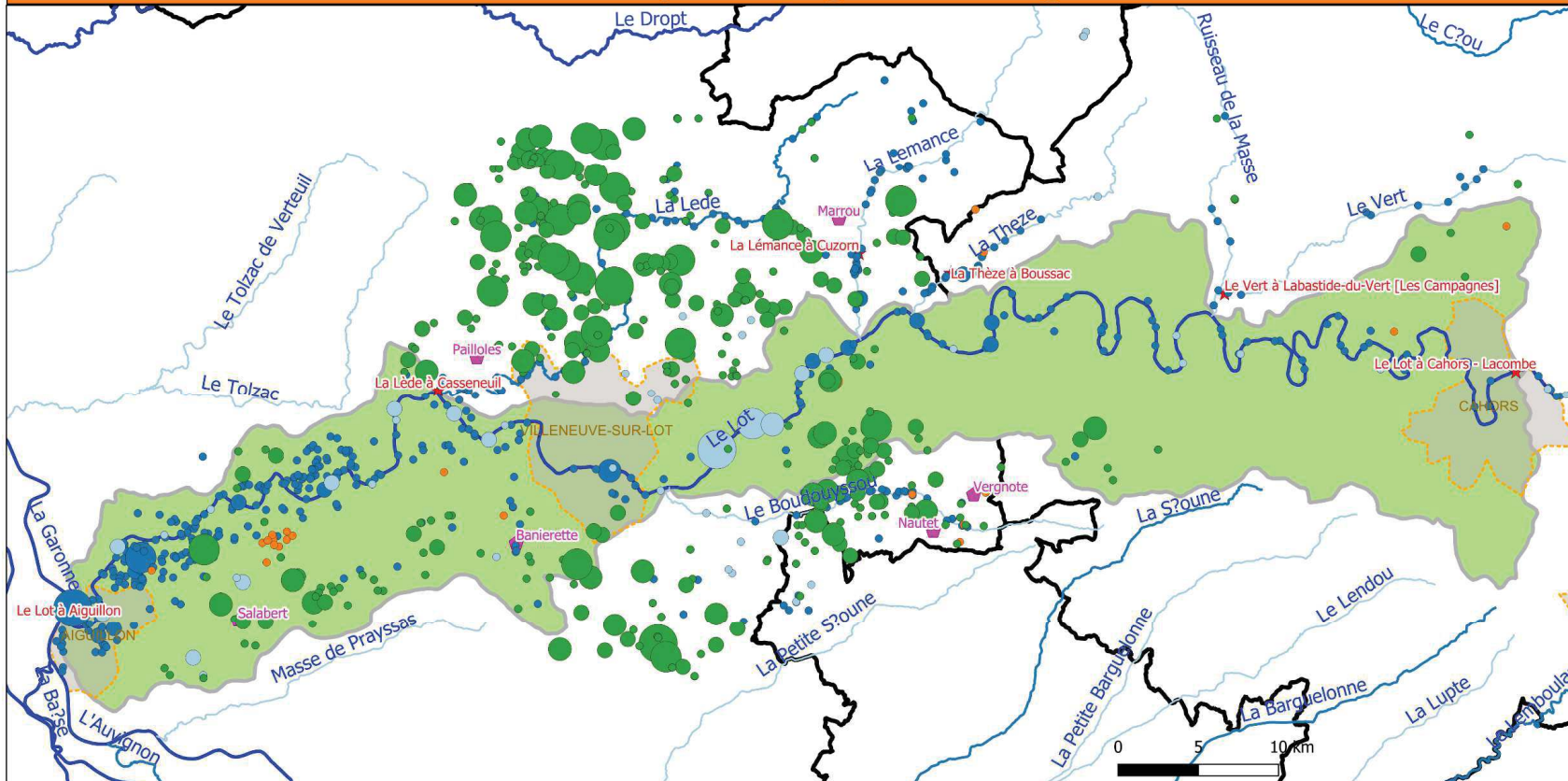
Dans l'AUP, le volume alloué est la somme des volumes sur les sous-bassins Lot Domanial Amont + Lot Domanial Aval, soit 28 Mm3. Pour cette année, le volume total homologué s'élevait à 27 833 347 m3.

**Volume de réserve :** afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 166 653 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement. Ce volume est valable pour l'ensemble du Lot Domanial (Amont et Aval)

95 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 3,8 Mm3

## Prélèvements pour l'irrigation - été 2020



- Légende**
- ★ Stations mesure débits DREAL
  - ◆ Ouvrages de réalimentation
  - Cours d'eau
  - Cours d'eau principaux
  - Departements
  - ▭ OUGC Lot
  - ▭ Périmètres élémentaires
  - ▭ Villes principales

- Prélèvements en retenues déconnectées**
- 0 - 5500
  - 5500 - 16500
  - 16500 - 30000
  - 30000 - 62500
  - 62500 - 145000
- Prélèvements en nappe souterraine**
- 0 - 11000
  - 11000 - 21910

- Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement**
- 0 - 33600
  - 33600 - 67200
  - 67200 - 100000
  - 100000 - 135000
  - 135000 - 168000

- Prélèvements collectifs**
- 0 - 320000
  - 320000 - 640000
  - 640000 - 960000
  - 960000 - 1285000
  - 1285000 - 1605000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2020-2021

2,6 Mm<sup>3</sup> en cours d'eau et nappe d'accompagnement

295 100 m<sup>3</sup> ont été alloués en plans d'eau en hors-été

**Organisme Unique de sous-bassin Lot**

**Chambre d'agriculture du Lot**

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)

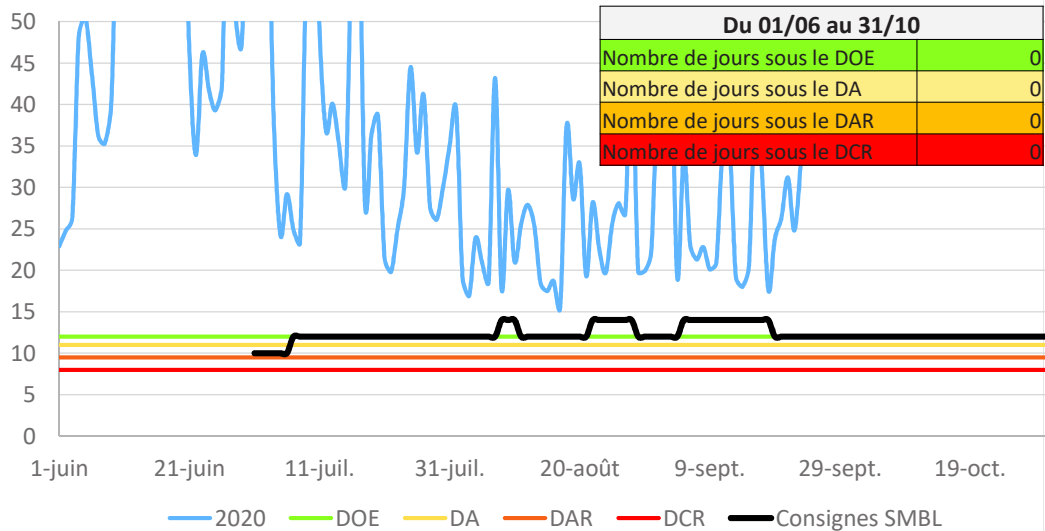


AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

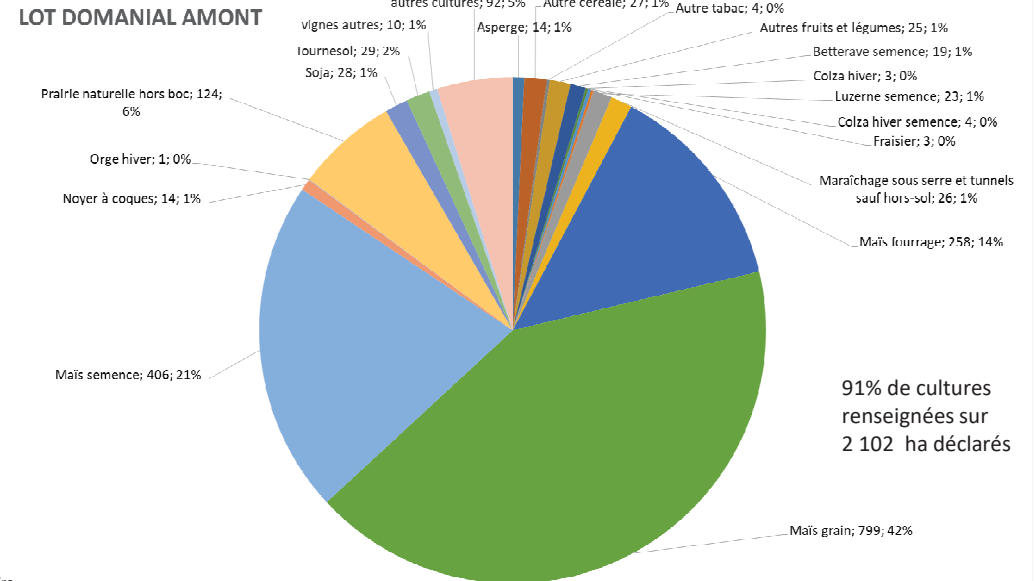
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de  
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

### Débits mesurés à Cahors (Lot domanial amont)



### Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

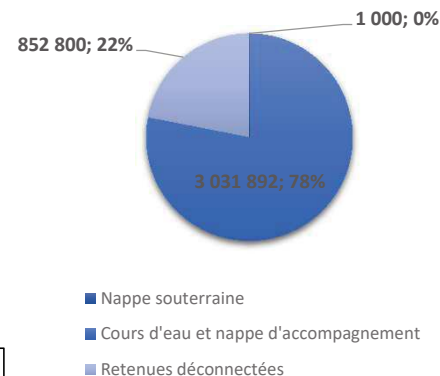


### Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2020

#### Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 25 juin 2020

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	102
Nombre de lieux de pompages déclarés	214
Surface irrigable (ha)	1 574
Débit autorisé total (m3/h)	8 633
Volume autorisé total (m3)	3 031 892
Volume prélevé total (m3)	2 301 858

#### Répartition des volumes par type de ressource



#### Plan Annuel de Répartition :

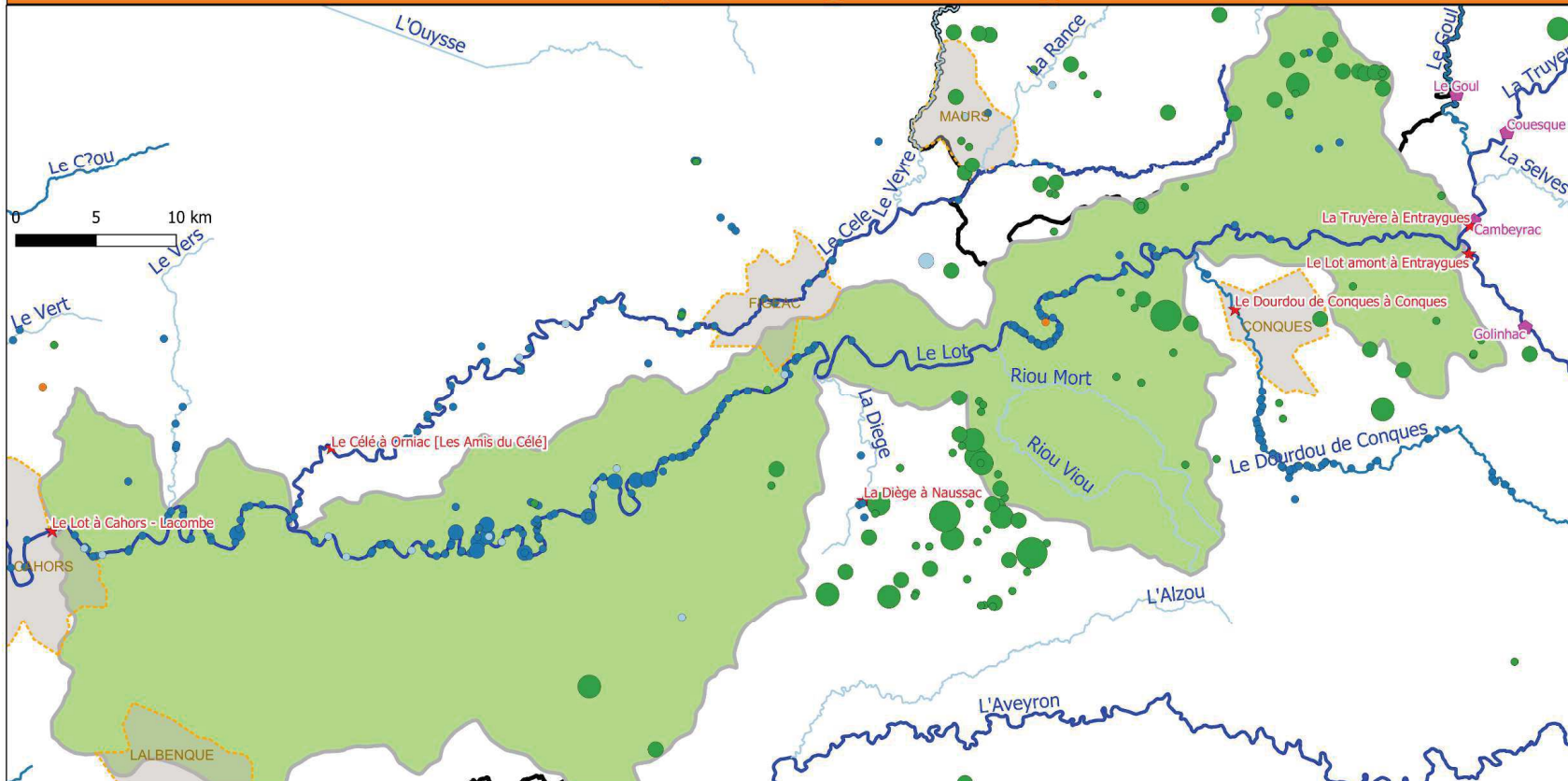
Dans l'AUP, le volume alloué est la somme des volumes sur les sous-bassins Lot Domanial Amont + Lot Domanial Aval, soit 28 Mm3. Pour cette année, le volume total homologué s'élevait à 27 833 347 m3.

**Volume de réserve :** afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 166 653 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement. Ce volume est valable pour l'ensemble du Lot Domanial (Amont et Aval)

54 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 852 800 m3

## Prélèvements pour l'irrigation - été 2020



**Légende**

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau
- Cours d'eau principaux
- Departements
- ▭ OUGC Lot
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

**Prélèvements en retenues déconnectées**

- 0 - 5500
- 5500 - 16500
- 16500 - 30000
- 30000 - 62500
- 62500 - 145000

**Prélèvements en nappe souterraine**

- 0 - 11000
- 11000 - 21910

**Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement**

- 0 - 33600
- 33600 - 67200
- 67200 - 100000
- 100000 - 135000
- 135000 - 168000

**Prélèvements collectifs**

- 0 - 320000
- 320000 - 640000
- 640000 - 960000
- 960000 - 1285000
- 1285000 - 1605000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2020-2021

269 500 Mm3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

12 050 m3 ont été alloués en plans d'eau en hors-été

**Organisme Unique de sous-bassin Lot**

**Chambre d'agriculture du Lot**

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de  
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

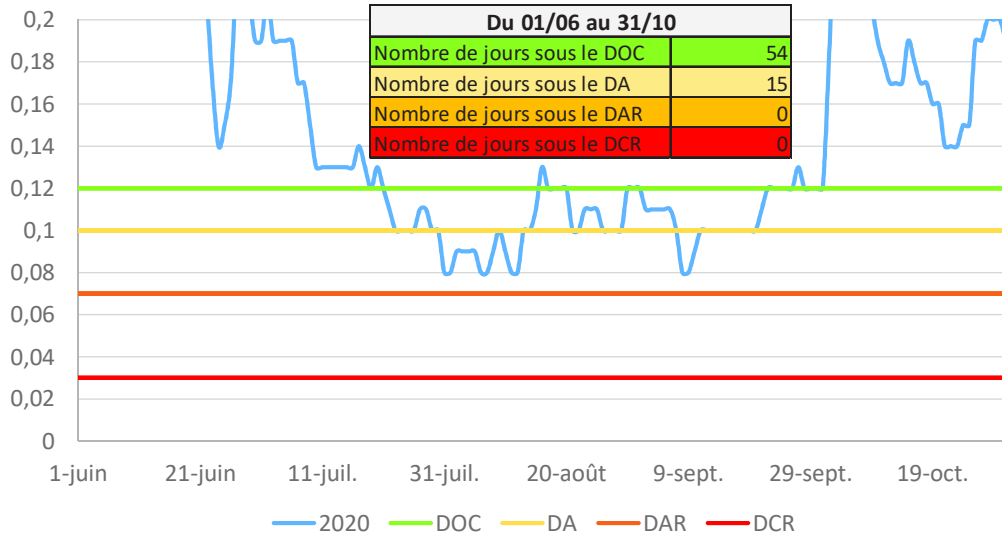


# Organisme Unique de sous-bassin Lot

## Périmètre Élémentaire : Thèze

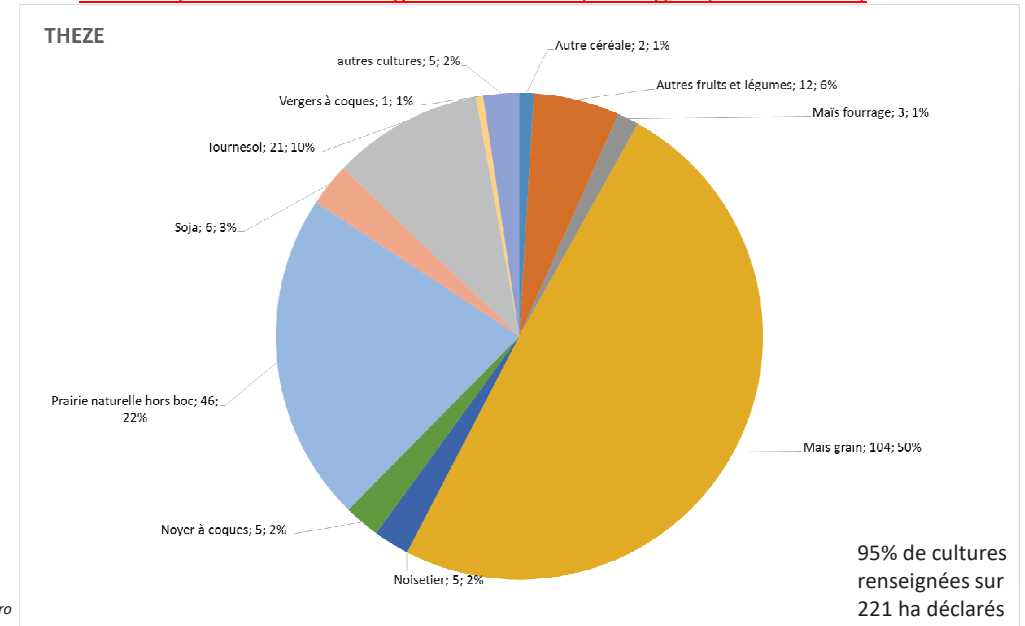
# Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2020

Débits mesurés à Boussac (Thèze)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

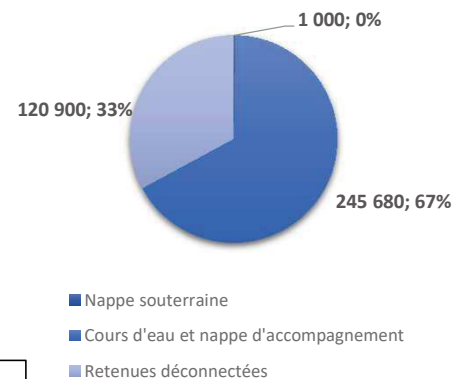


## Prélèvements pour l'irrigation sur la période été 2020

### Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 25 juin 2020

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	19
Nombre de lieux de pompages déclarés	27
Surface irrigable (ha)	184
Débit autorisé total (m3/h)	911
Volume autorisé total (m3)	245 680
Volume prélevé total (m3)	132 368

Répartition des volumes par type de ressource



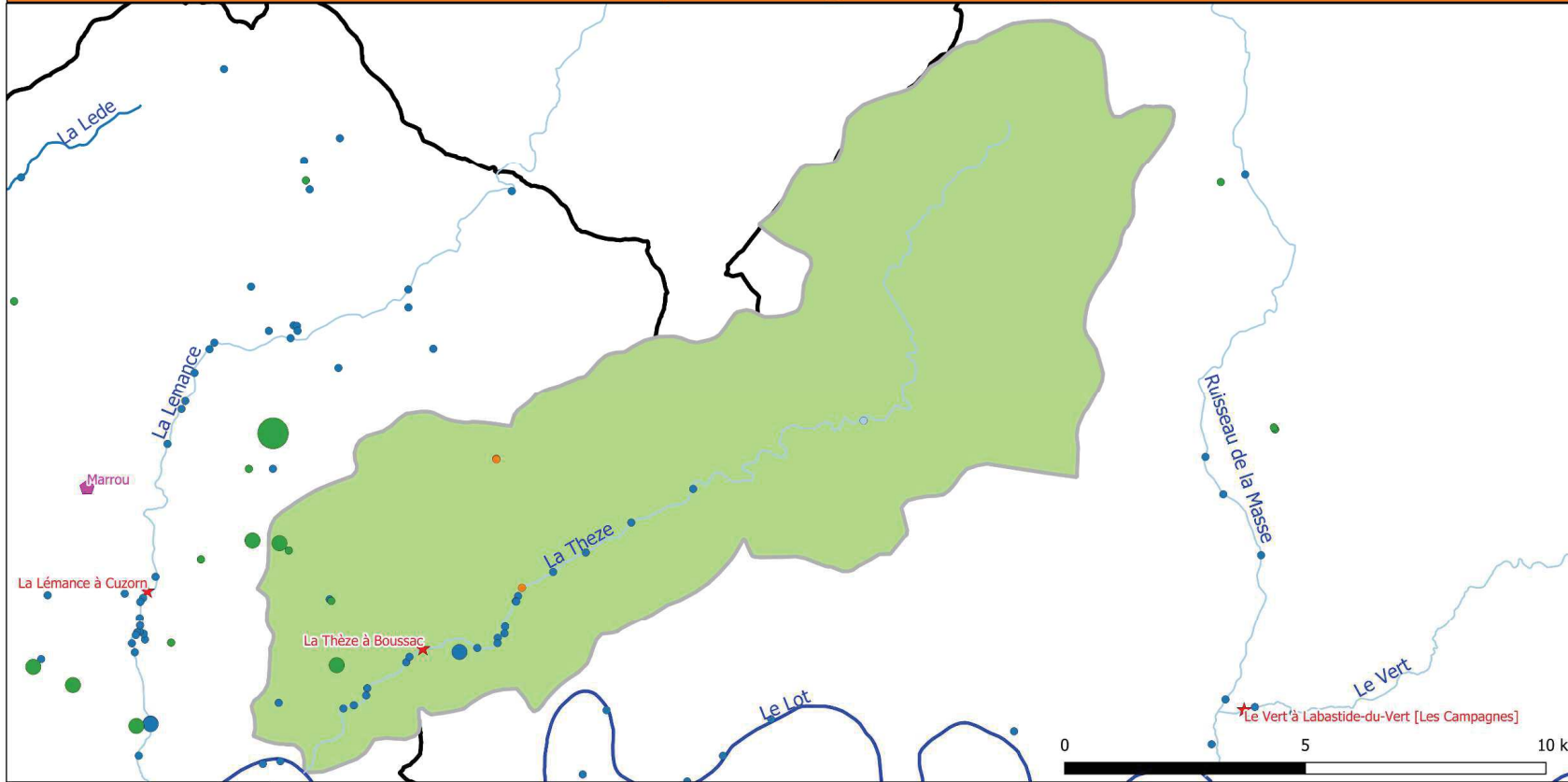
**Volume de réserve :** afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :  
- 4 320 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

### Spécificité

Les prélèvements sur ce Périmètre Élémentaire sont organisés en tours d'eau en fonction des débits pompés par chaque preleveur en période d'été. Ces tours d'eau sont mis en place dès le mois de mai (avant l'été) et deviennent réglementaires et également réduits dès le franchissement du seuil d'alerte

8 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 120 900 m3

## Prélèvements pour l'irrigation - été 2020



### Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau
- Cours d'eau principaux
- Departements
- ▭ OUGC Lot
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

### Prélèvements en retenues déconnectées

- 0 - 5500
- 5500 - 16500
- 16500 - 30000
- 30000 - 62500
- 62500 - 145000

### Prélèvements en nappe souterraine

- 0 - 11000
- 11000 - 21910

### Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0 - 33600
- 33600 - 67200
- 67200 - 100000
- 100000 - 135000
- 135000 - 168000

### Prélèvements collectifs

- 0 - 320000
- 320000 - 640000
- 640000 - 960000
- 960000 - 1285000
- 1285000 - 1605000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2020-2021

5 810 m<sup>3</sup> en cours d'eau et nappe d'accompagnement

29 000 m<sup>3</sup> ont été alloués en plans d'eau en hors-été

**Organisme Unique de sous-bassin Lot**

**Chambre d'agriculture du Lot**

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)



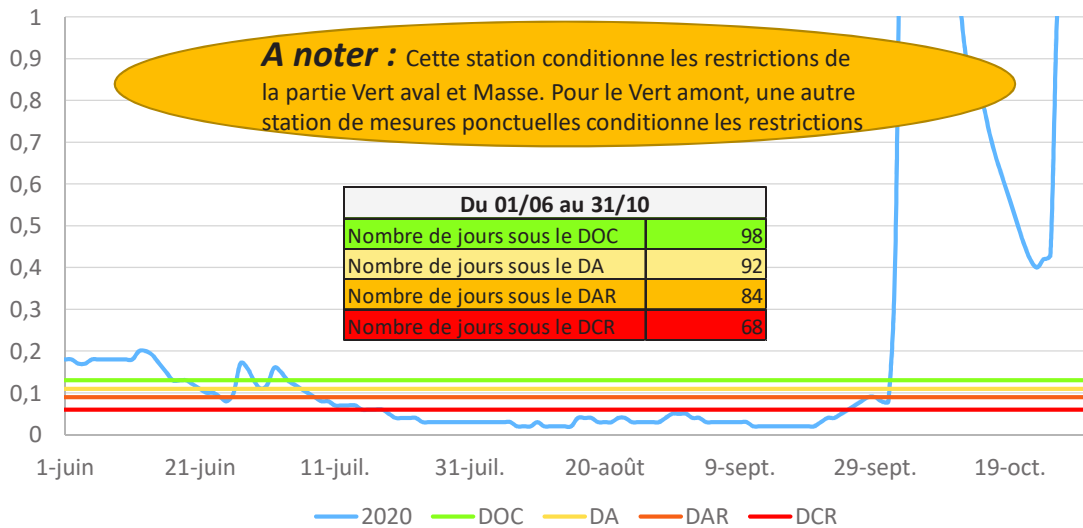
AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

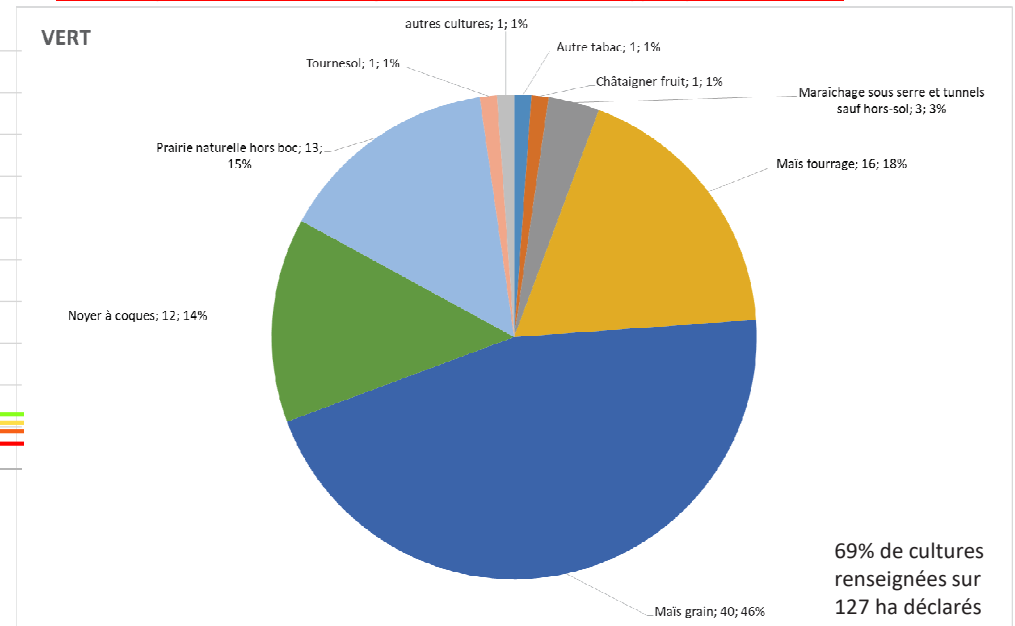
Avec le soutien financier de  
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne



### Débits mesurés à Labastide du Vert (Vert)



### Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

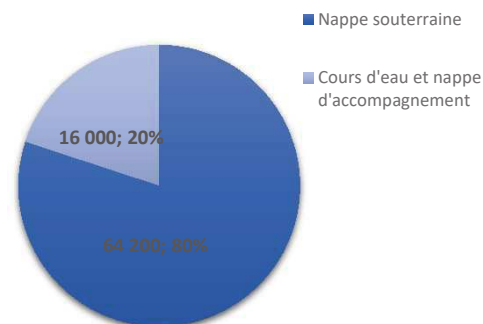


### Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2020

#### Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 25 juin 2020

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	11
Nombre de lieux de pompages déclarés	16
Surface irrigable (ha)	86
Débit autorisé total (m3/h)	440
Volume autorisé total (m3)	64 200
Volume prélevé total (m3)	14 273

#### Répartition des volumes par type de ressource



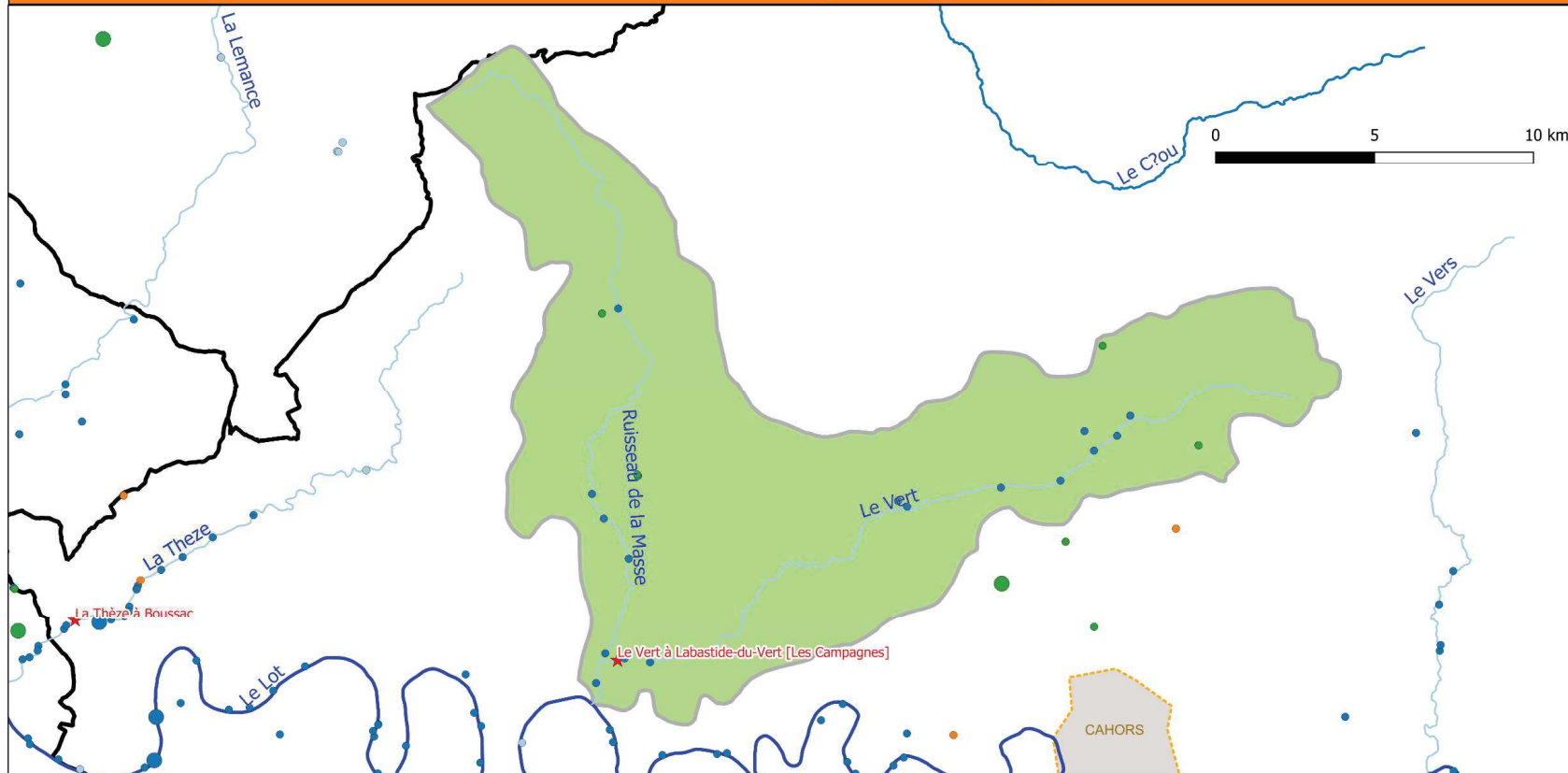
**Volume de réserve :** afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :  
- 6 420 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

#### Spécificité

Les prélèvements sur ce Périmètre Élémentaire sont organisés en tours d'eau en fonction des débits pompés par chaque préleveur en période d'étiage. Ces tours d'eau sont mis en place dès le mois de mai (avant l'étiage) et deviennent réglementaires et également réduits dès le franchissement du seuil d'alerte. Ils sont divisés en 2 zones : Vert amont + Vert aval Masse

5 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 16 000 m3

## Prélèvements pour l'irrigation - été 2020



### Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation

- Cours d'eau
- Cours d'eau principaux

- Departements
- OUGC Lot
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

### Prélèvements en retenues déconnectées

- 0 - 5500
- 5500 - 16500
- 16500 - 30000
- 30000 - 62500
- 62500 - 145000

### Prélèvements en nappe souterraine

- 0 - 11000
- 11000 - 21910

### Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0 - 33600
- 33600 - 67200
- 67200 - 100000
- 100000 - 135000
- 135000 - 168000

### Prélèvements collectifs

- 0 - 320000
- 320000 - 640000
- 640000 - 960000
- 960000 - 1285000
- 1285000 - 1605000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2020-2021

4 800 m<sup>3</sup> en cours d'eau et nappe d'accompagnement

2 500 m<sup>3</sup> ont été alloués en plans d'eau en hors-été

**Organisme Unique de sous-bassin Lot**

**Chambre d'agriculture du Lot**

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)

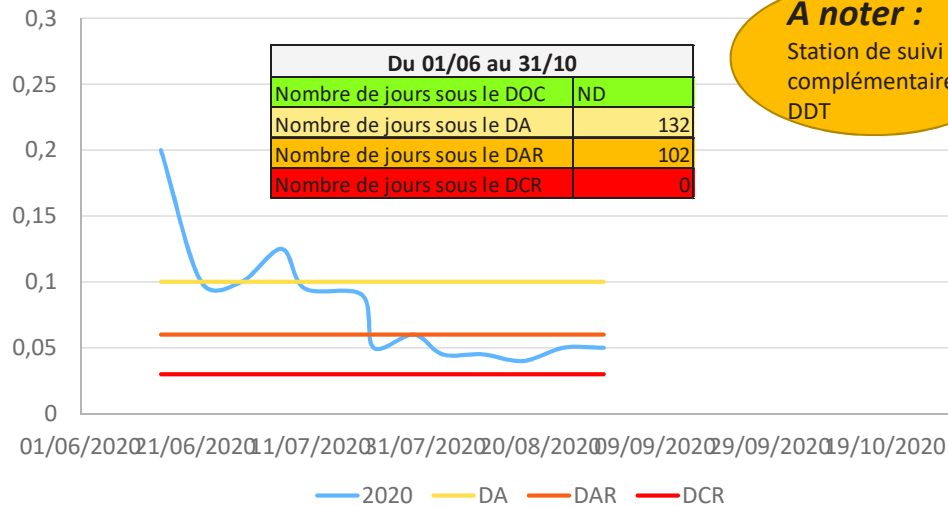


AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de  
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

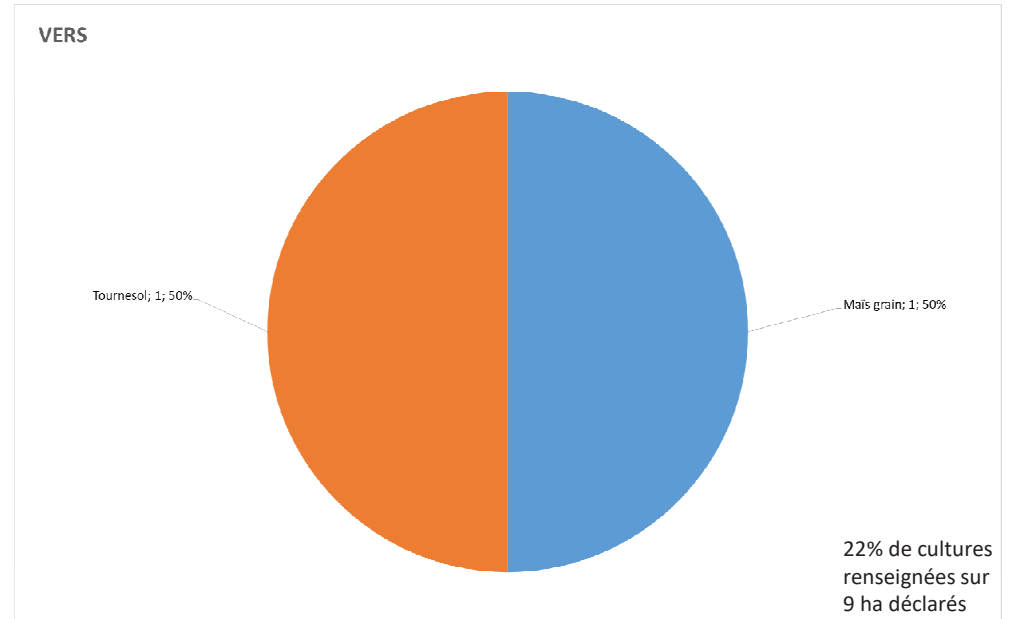
Débits mesurés à Vers (Vers)



**A noter :**  
Station de suivi  
complémentaire  
DDT

Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

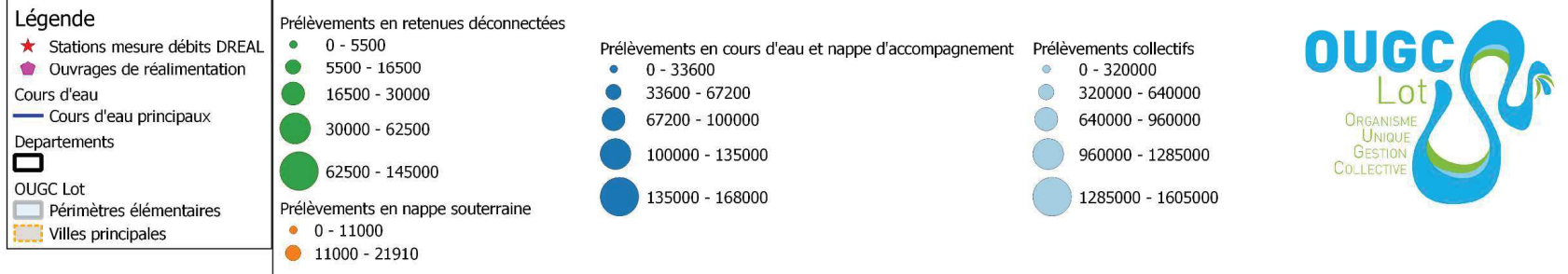
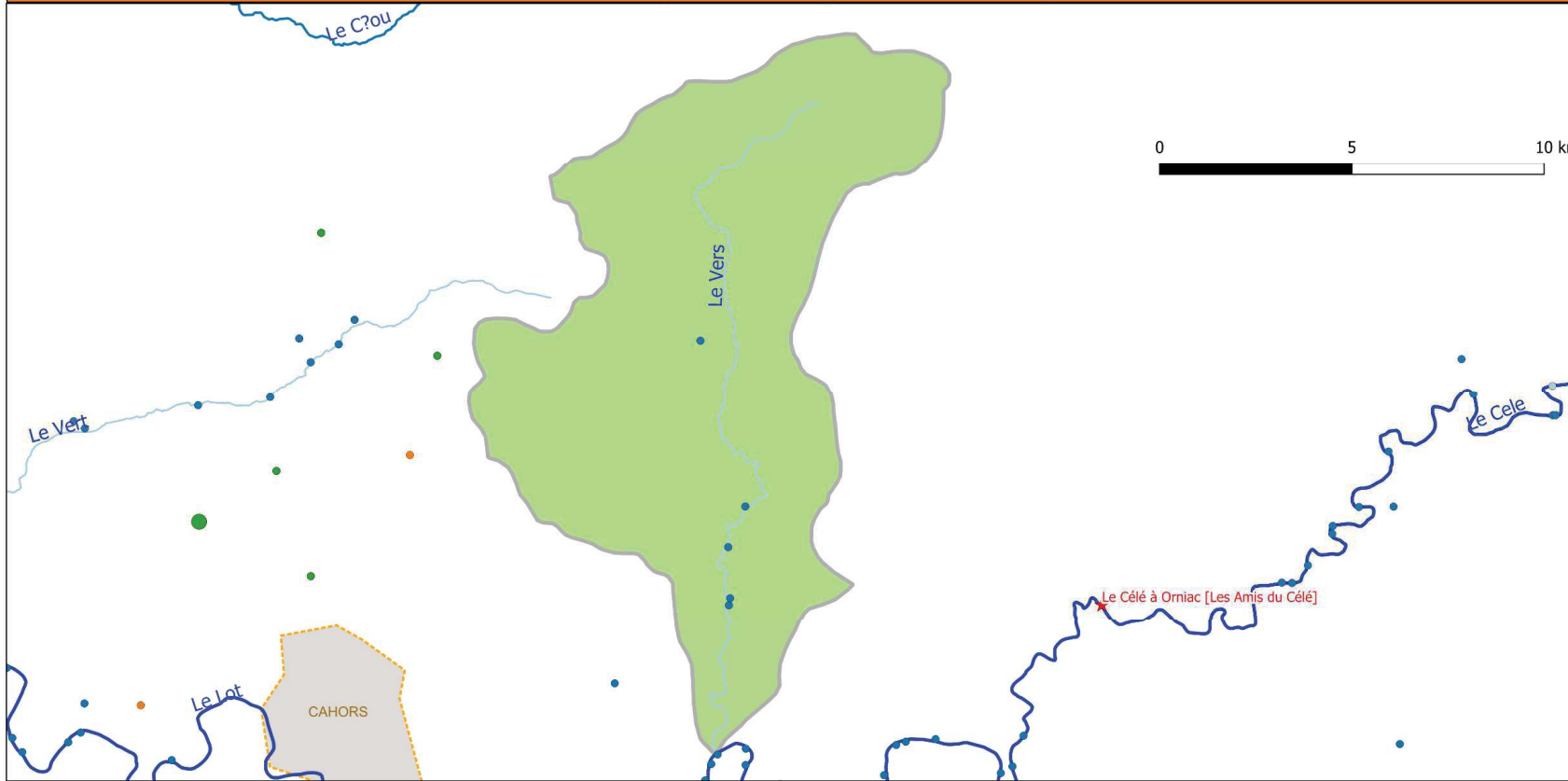


Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2020

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot  
du 25 juin 2020

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	3
Nombre de lieux de pompages déclarés	4
Surface irrigable (ha)	4
Débit autorisé total (m3/h)	190
Volume autorisé total (m3)	8 940
Volume prélevé total (m3)	6 042

## Prélèvements pour l'irrigation - été 2020



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2020-2021

3 000 m<sup>3</sup> en cours d'eau et nappe d'accompagnement

**Organisme Unique de sous-bassin Lot**

**Chambre d'agriculture du Lot**

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)

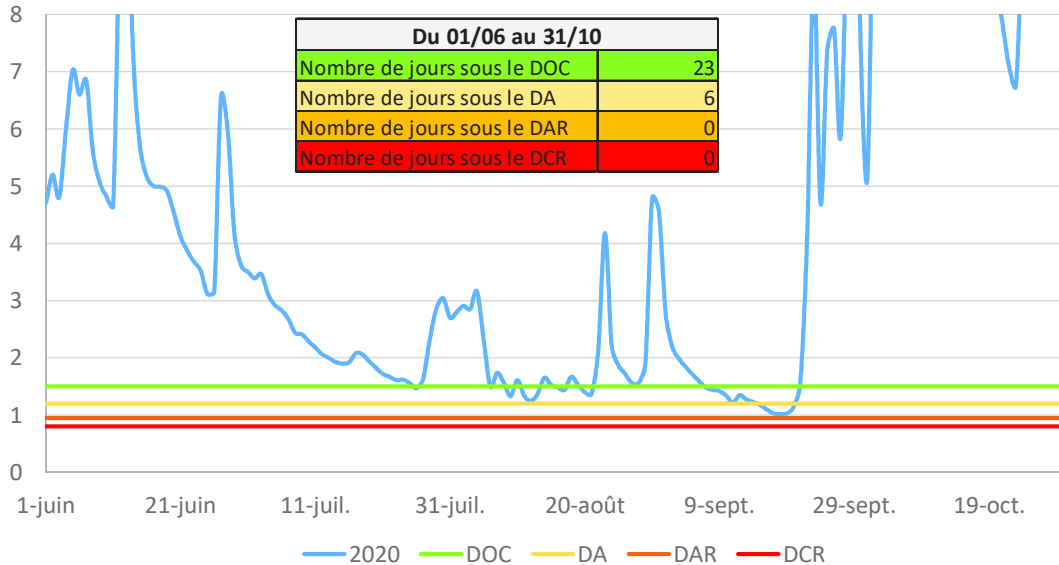


AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de  
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

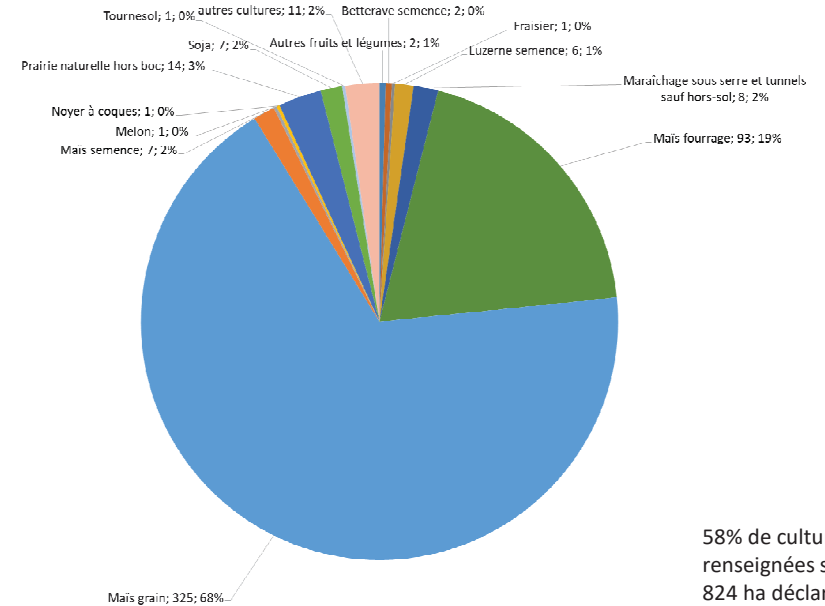
### Débits mesurés à Orniac (Célé)



Source : Banque Hydro

### Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

CELE



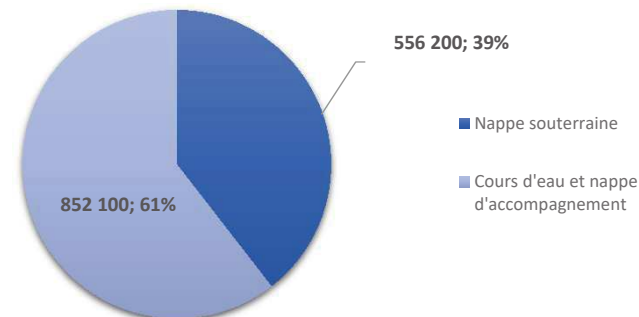
## Prélèvements pour l'irrigation sur la période été 2020

### Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 25 juin 2020

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	33
Nombre de lieux de pompages déclarés	44
Surface irrigable (ha)	230
Débit autorisé total (m3/h)	1 395
Volume autorisé total (m3)	556 200
Volume prélevé total (m3)	252 414

39 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 852 100 m3

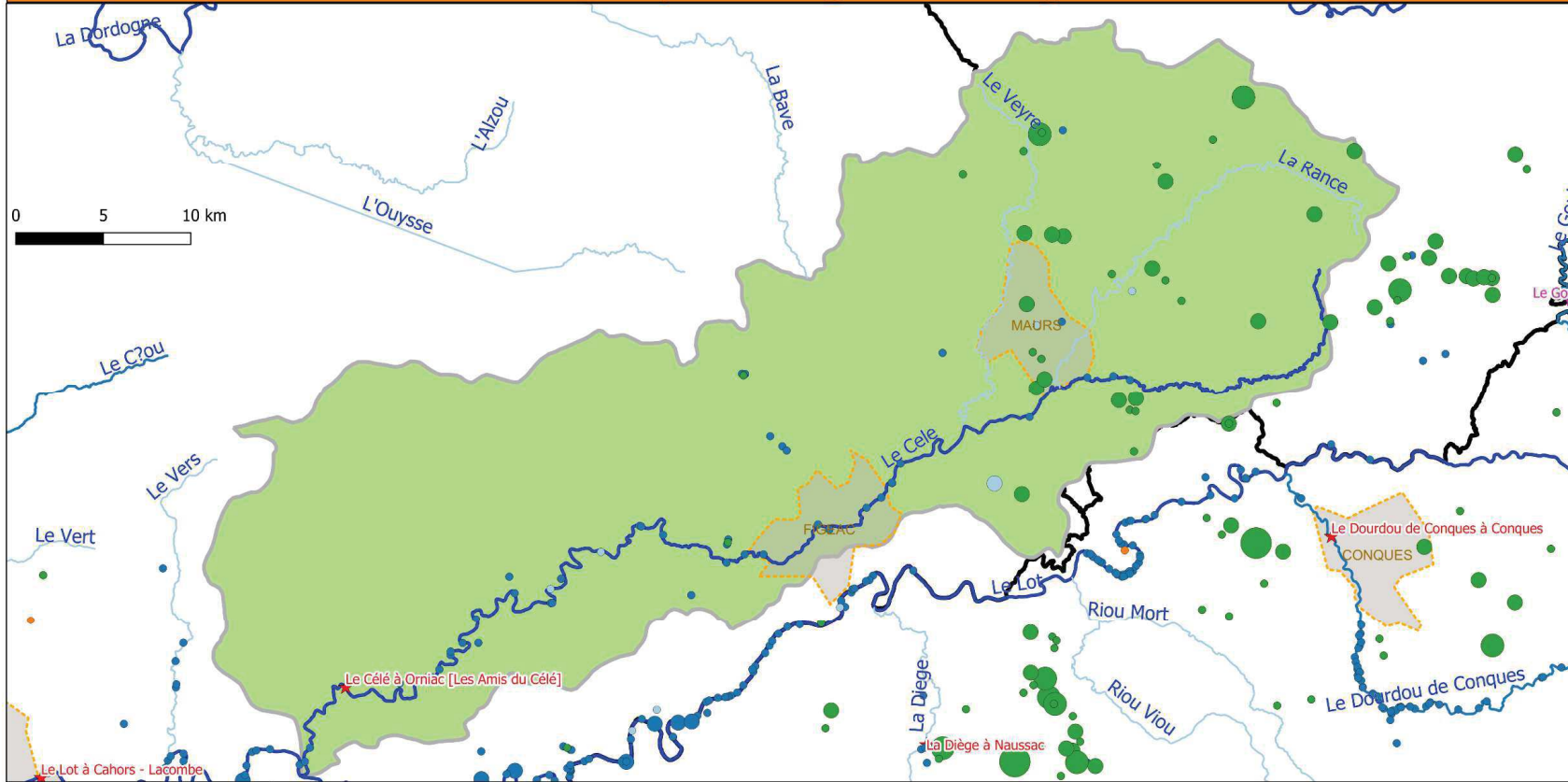
### Répartition des volumes par type de ressource



**Volume de réserve :** afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 55 620 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

## Prélèvements pour l'irrigation - été 2020



- Légende**
- ★ Stations mesure débits DREAL
  - ◆ Ouvrages de réalimentation
  - Cours d'eau
  - Cours d'eau principaux
  - Departements
  - ▭ OUGC Lot
  - ▭ Périmètres élémentaires
  - ▭ Villes principales

**Prélèvements en retenues déconnectées**

- 0 - 5500
- 5500 - 16500
- 16500 - 30000
- 30000 - 62500
- 62500 - 145000

**Prélèvements en nappe souterraine**

- 0 - 11000
- 11000 - 21910

**Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement**

- 0 - 33600
- 33600 - 67200
- 67200 - 100000
- 100000 - 135000
- 135000 - 168000

**Prélèvements collectifs**

- 0 - 320000
- 320000 - 640000
- 640000 - 960000
- 960000 - 1285000
- 1285000 - 1605000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2020-2021

6 000 m<sup>3</sup> en cours d'eau et nappe d'accompagnement

300 m<sup>3</sup> ont été alloués en plans d'eau en hors-été

**Organisme Unique de sous-bassin Lot**

**Chambre d'agriculture du Lot**

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)

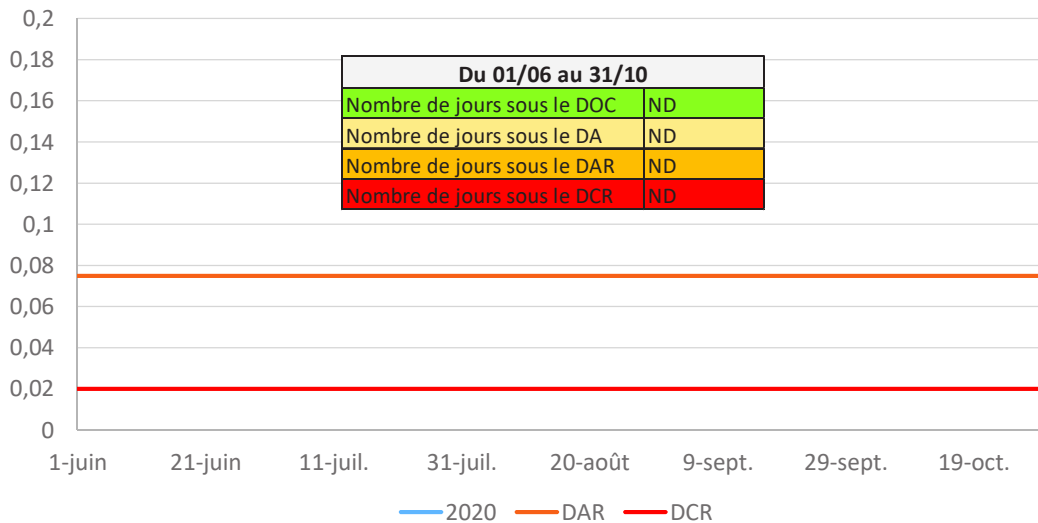


AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

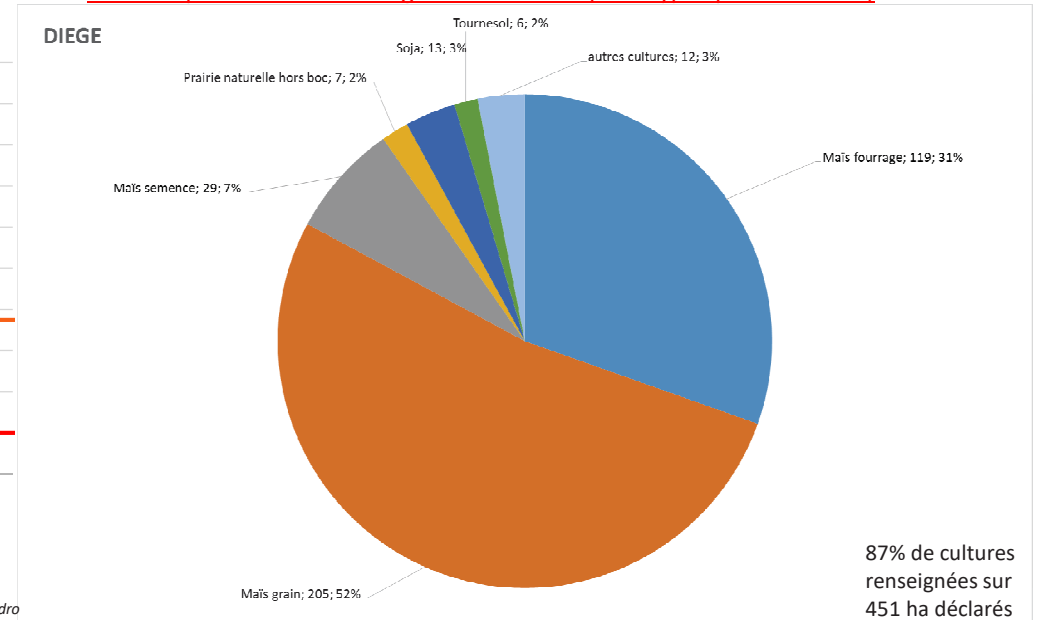
Avec le soutien financier de  
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Débits mesurés à Naussac (Diège)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

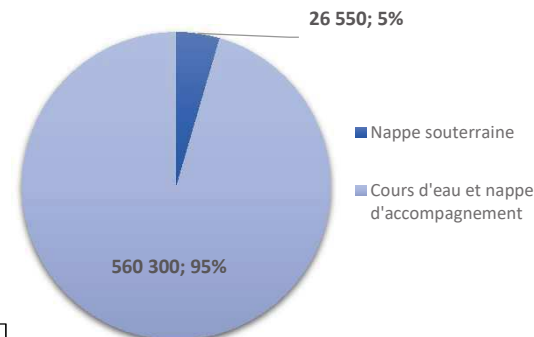


### Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2020

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 25 juin 2020

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	3
Nombre de lieux de pompages déclarés	5
Surface irrigable (ha)	22
Débit autorisé total (m3/h)	140
Volume autorisé total (m3)	26 550
Volume prélevé total (m3)	8 892

Répartition des volumes par type de ressource



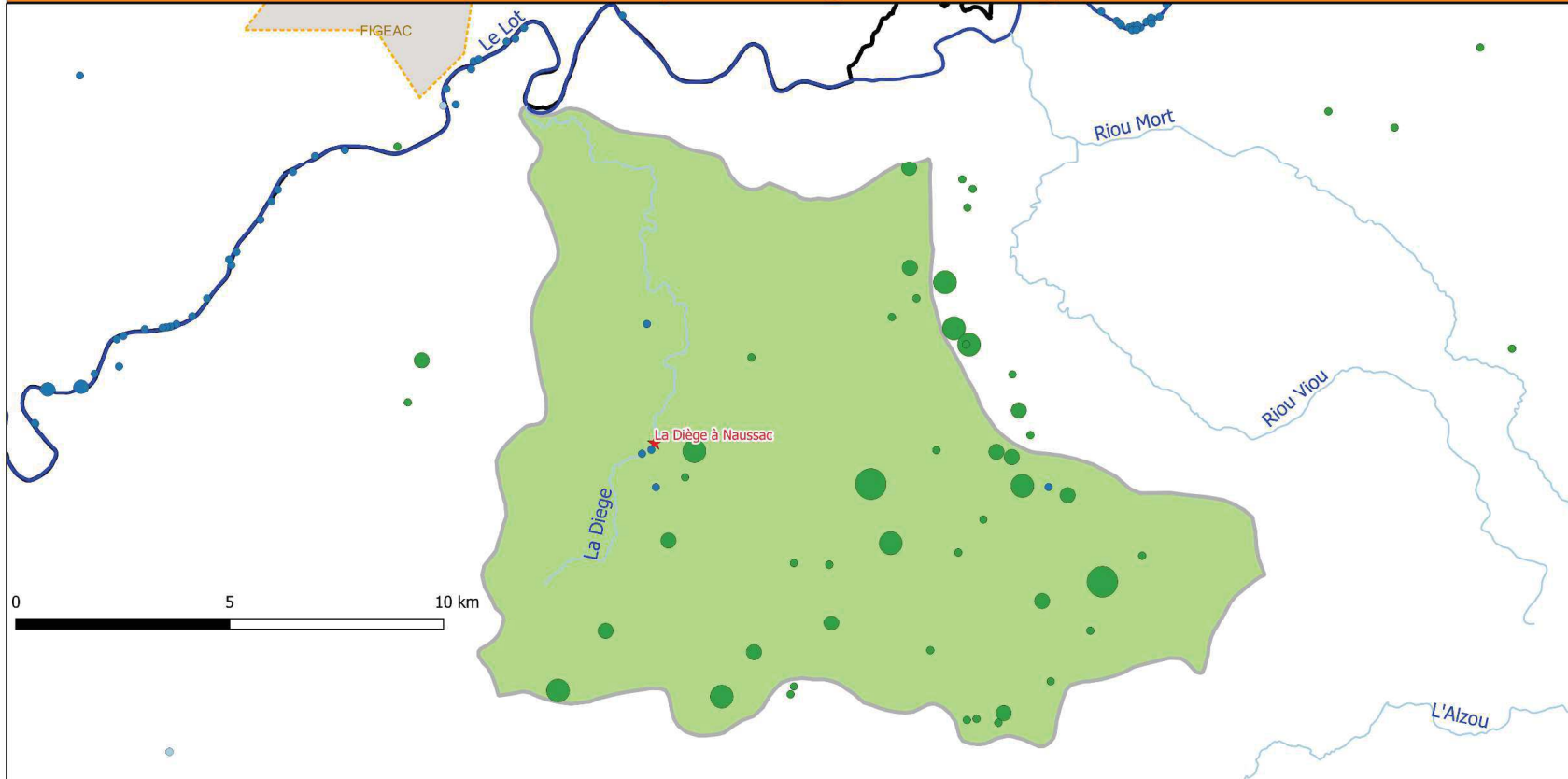
**Volume de réserve :** afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :  
- 2 655 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

#### Spécificité

Les prélèvements sur ce Périmètre Élémentaire sont organisés en tours d'eau en fonction des débits pompés par chaque preleveur en période d'étiage. Ces tours d'eau sont mis en place dès le mois de mai (avant l'étiage) et sont réglementaires et également réduits dès le franchissement du seuil d'alerte

33 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 560 300 Mm3

## Prélèvements pour l'irrigation - été 2020



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2020-2021

100 m3 ont été alloués en plans d'eau en hors-été

<b>Légende</b> ★ Stations mesure débits DREAL 🏗️ Ouvrages de réalimentation Cours d'eau — Cours d'eau principaux Départements 🗺️ OUGC Lot 🏠 Périmètres élémentaires 🏘️ Villes principales	<b>Prélèvements en retenues déconnectées</b> ● 0 - 5500 ● 5500 - 16500 ● 16500 - 30000 ● 30000 - 62500 ● 62500 - 145000	<b>Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement</b> ● 0 - 33600 ● 33600 - 67200 ● 67200 - 100000 ● 100000 - 135000 ● 135000 - 168000	<b>Prélèvements collectifs</b> ● 0 - 320000 ● 320000 - 640000 ● 640000 - 960000 ● 960000 - 1285000 ● 1285000 - 1605000		
	<b>Prélèvements en nappe souterraine</b> ● 0 - 11000 ● 11000 - 21910				

**Organisme Unique de sous-bassin Lot**

**Chambre d'agriculture du Lot**

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)



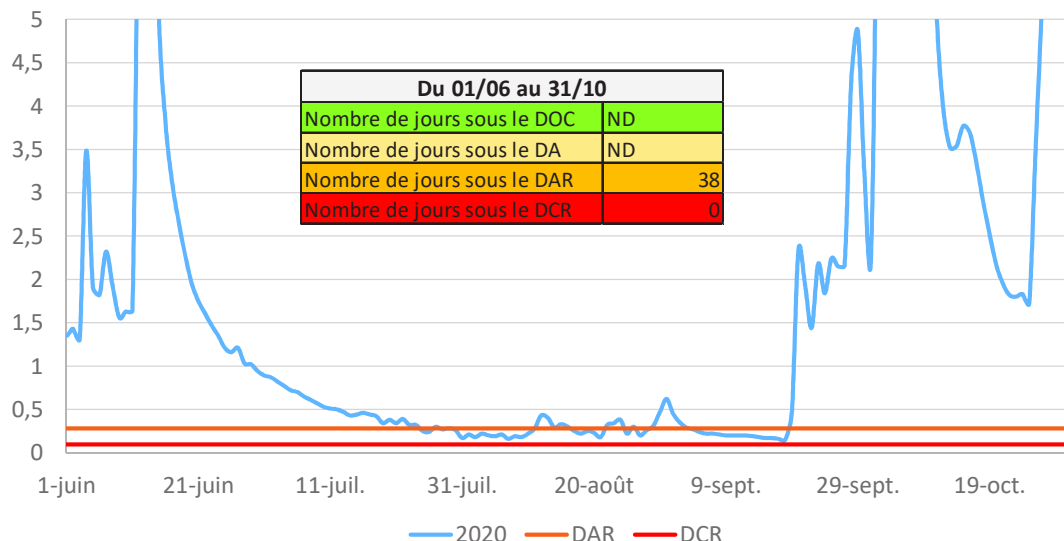
AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de  
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne



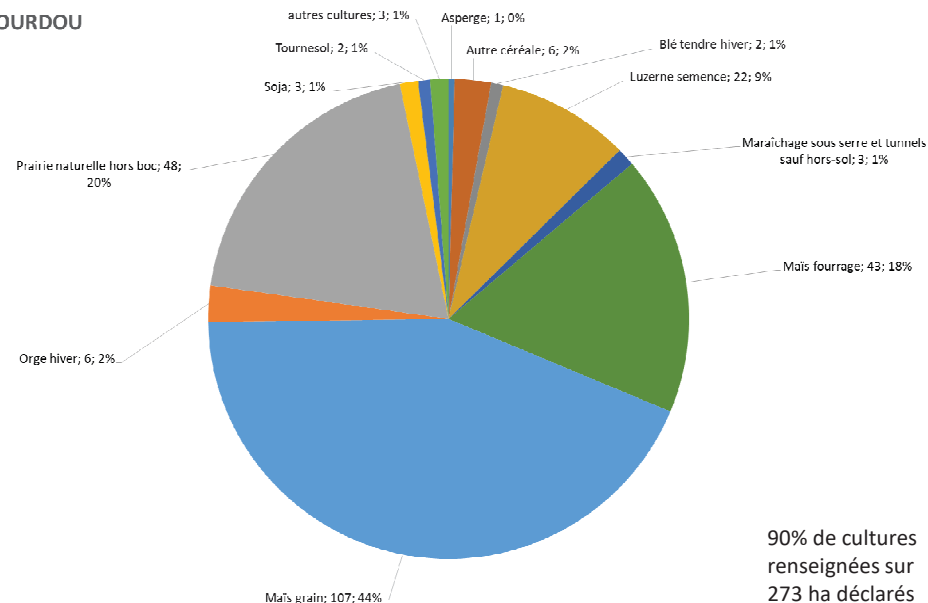
### Débits mesurés à Conques (Dourdou)



Source : Banque Hydro

### Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

#### DOURDOU



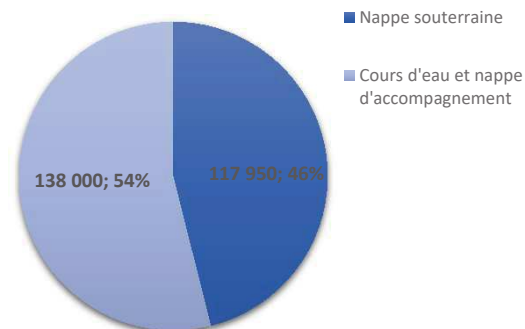
90% de cultures renseignées sur 273 ha déclarés

### Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2020

#### Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 25 juin 2020

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	15
Nombre de lieux de pompages déclarés	45
Surface irrigable (ha)	169
Débit autorisé total (m3/h)	1 278
Volume autorisé total (m3)	117 950
Volume prélevé total (m3)	94 911

#### Répartition des volumes par type de ressource



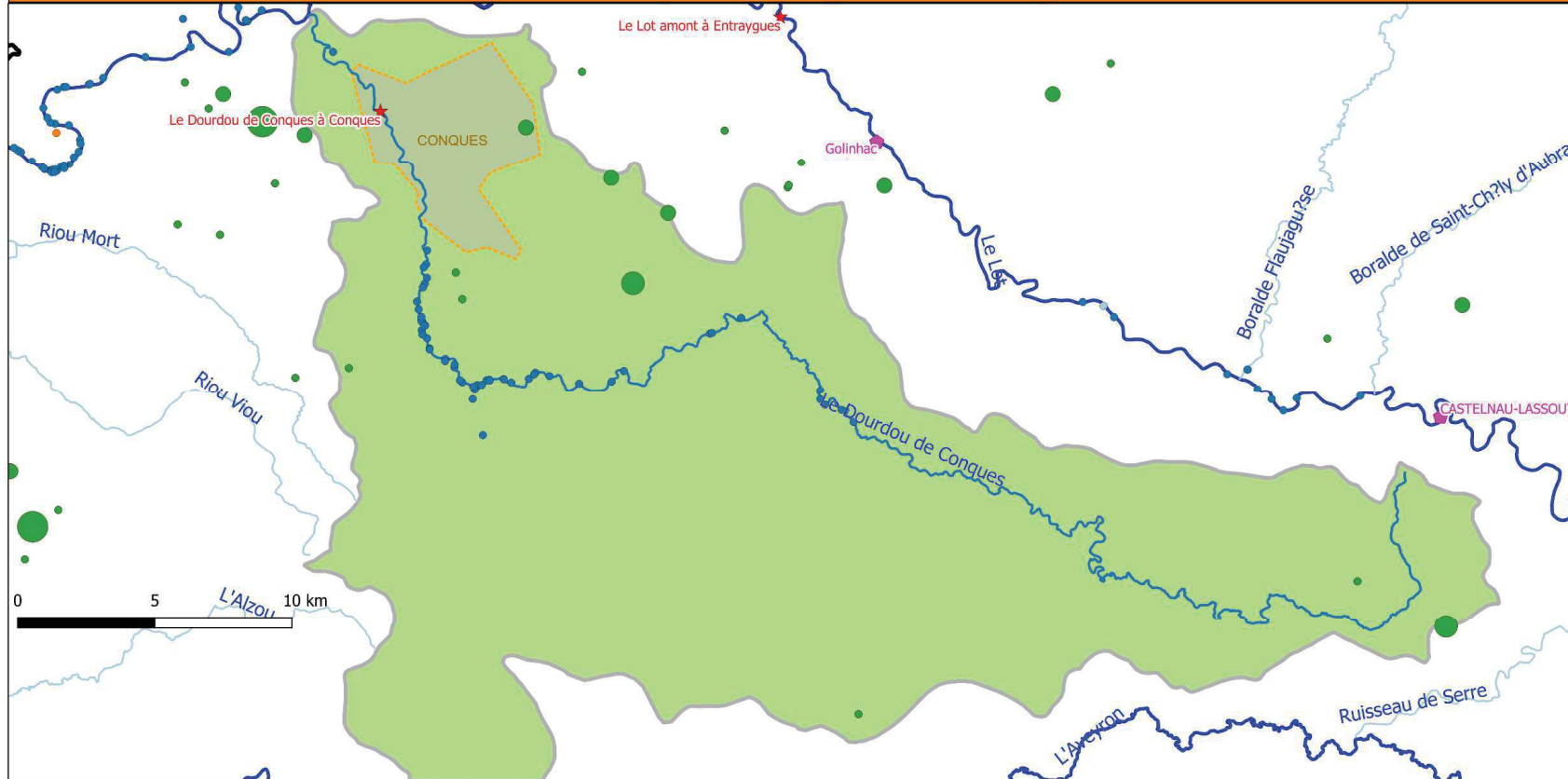
**Volume de réserve :** afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :  
- 3 050 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

#### Spécificité

Les prélèvements sur ce Périmètre Élémentaire sont organisés en tours d'eau en fonction des débits pompés par chaque préleveur en période d'étiage. Ces tours d'eau sont mis en place dès le mois de mai (avant l'étiage) et sont réglementaires et également réduits dès le franchissement du seuil d'alerte

7 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 138 000 m3

## Prélèvements pour l'irrigation - été 2020



### Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau
- Cours d'eau principaux
- Departements
- ▭ OUGC Lot
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

### Prélèvements en retenues déconnectées

- 0 - 5500
- 5500 - 16500
- 16500 - 30000
- 30000 - 62500
- 62500 - 145000

### Prélèvements en nappe souterraine

- 0 - 11000
- 11000 - 21910

### Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0 - 33600
- 33600 - 67200
- 67200 - 100000
- 100000 - 135000
- 135000 - 168000

### Prélèvements collectifs

- 0 - 320000
- 320000 - 640000
- 640000 - 960000
- 960000 - 1285000
- 1285000 - 1605000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2020-2021

1 800 m<sup>3</sup> en cours d'eau et nappe d'accompagnement

**Organisme Unique de sous-bassin Lot**

**Chambre d'agriculture du Lot**

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)

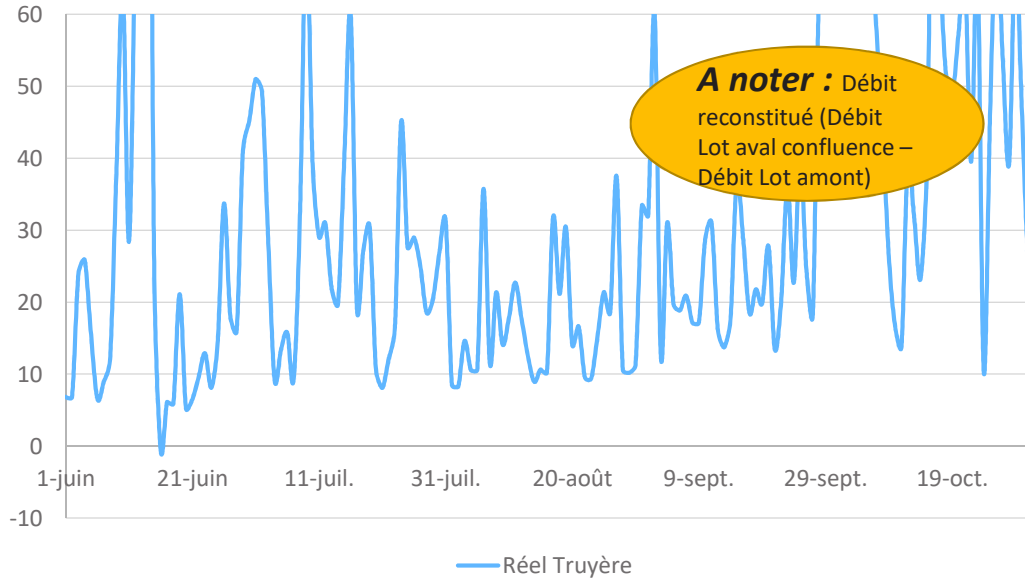


AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de  
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

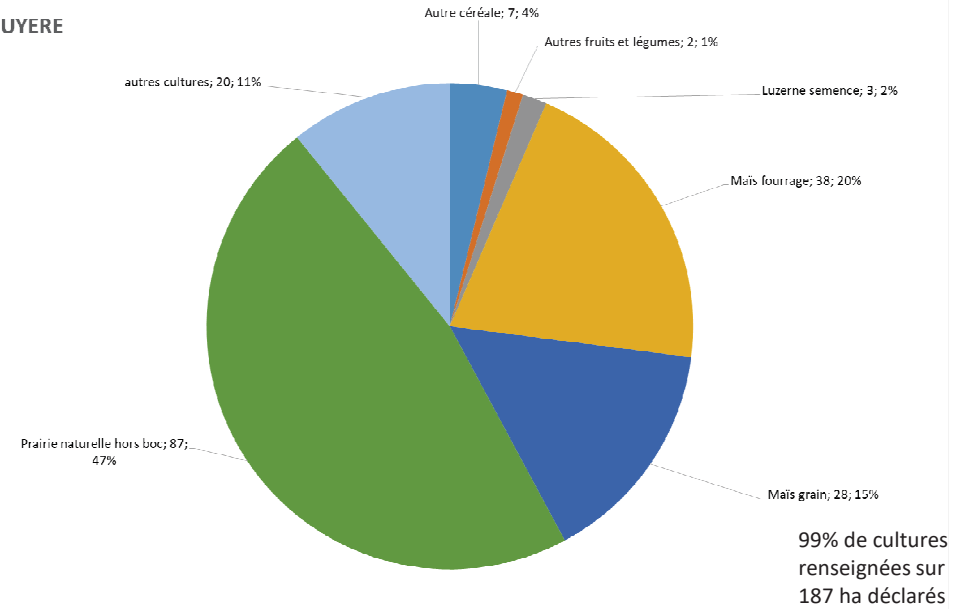
Débits mesurés à Entraygues (Truyère)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

TRUYERE

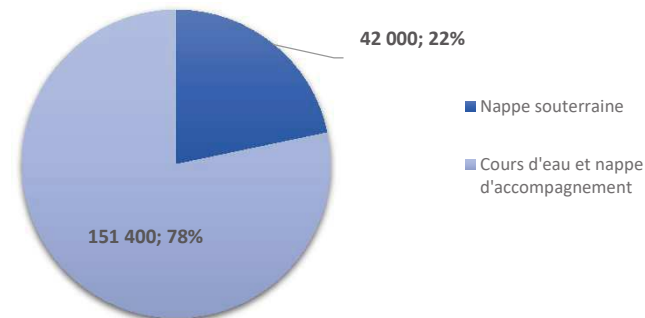


### Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2020

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 25 juin 2020

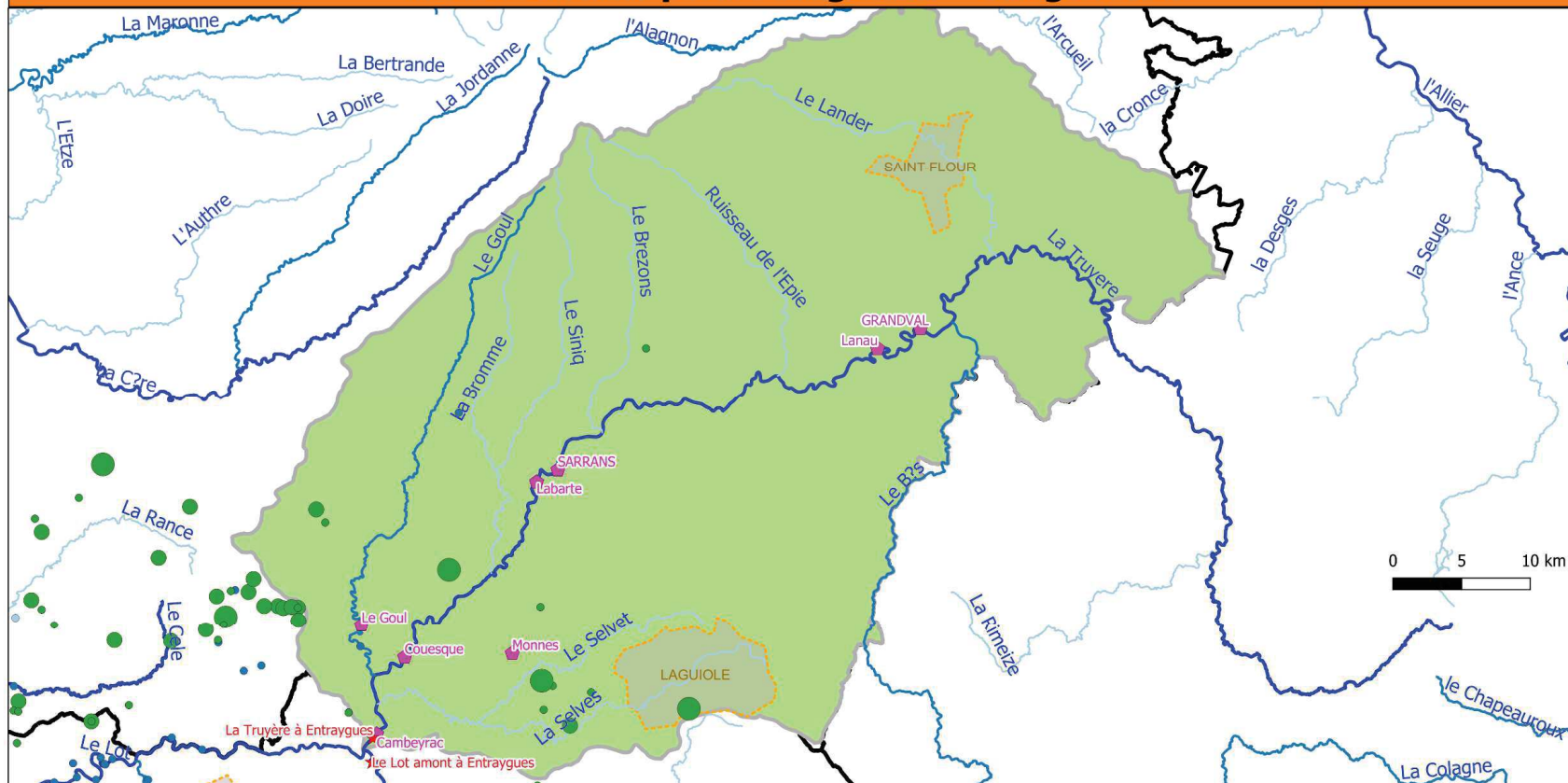
Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	3
Nombre de lieux de pompages déclarés	3
Surface irrigable (ha)	50
Débit autorisé total (m3/h)	95
Volume autorisé total (m3)	42 000
Volume prélevé total (m3)	1 080

Répartition des volumes par type de ressource



8 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 151 400 m3

## Prélèvements pour l'irrigation - été 2020



### Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau
- Cours d'eau principaux
- Departements
- ▭ OUGC Lot
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

### Prélèvements en retenues déconnectées

- 0 - 5500
- 5500 - 16500
- 16500 - 30000
- 30000 - 62500
- 62500 - 145000

### Prélèvements en nappe souterraine

- 0 - 11000
- 11000 - 21910

### Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0 - 33600
- 33600 - 67200
- 67200 - 100000
- 100000 - 135000
- 135000 - 168000

### Prélèvements collectifs

- 0 - 320000
- 320000 - 640000
- 640000 - 960000
- 960000 - 1285000
- 1285000 - 1605000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2020-2021

1 000 m<sup>3</sup> en cours d'eau et nappe d'accompagnement

**Organisme Unique de sous-bassin Lot**

**Chambre d'agriculture du Lot**

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)

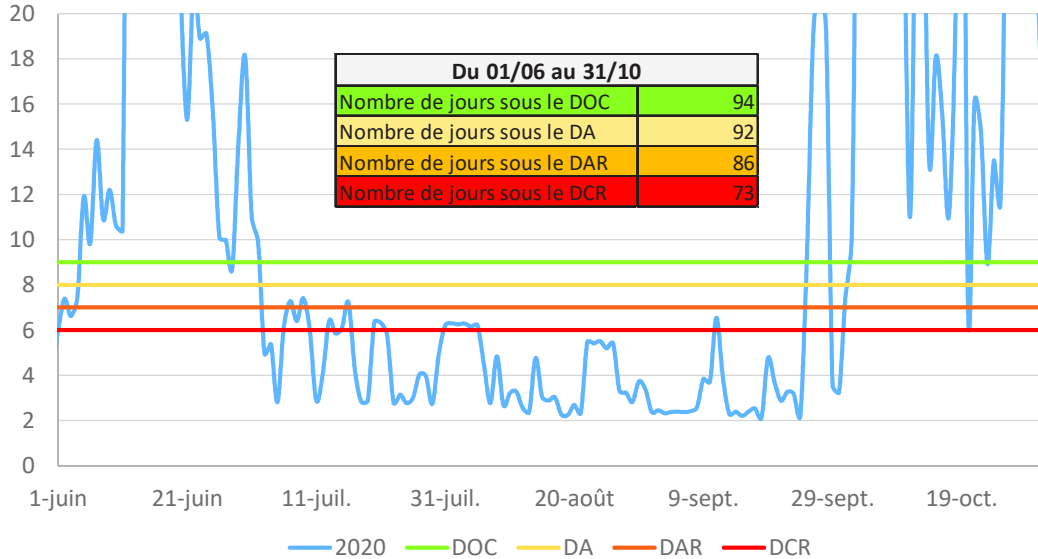


AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

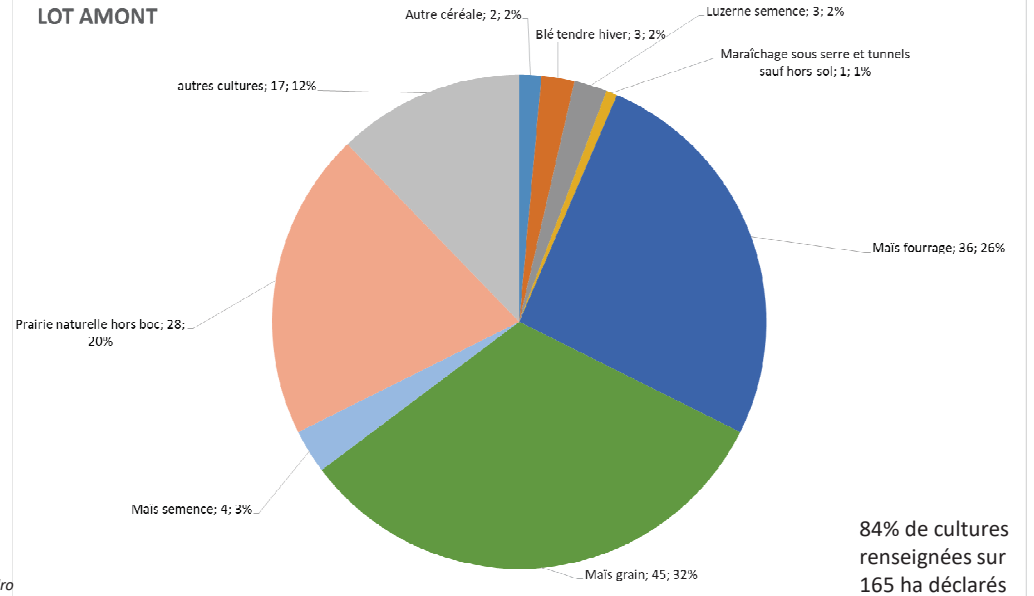
Avec le soutien financier de  
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Débits mesurés à Entraygues (Lot amont)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

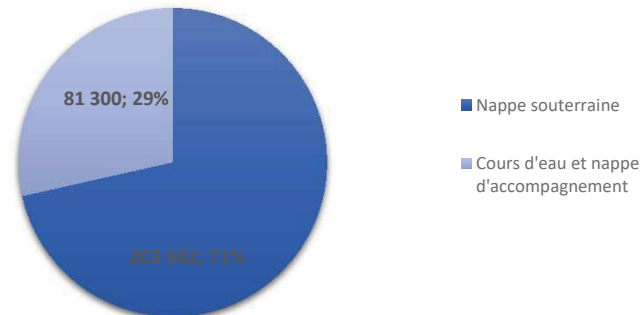


### Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2020

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 25 juin 2020

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	12
Nombre de lieux de pompages déclarés	15
Surface irrigable (ha)	89
Débit autorisé total (m3/h)	815
Volume autorisé total (m3)	203 682
Volume prélevé total (m3)	57 867

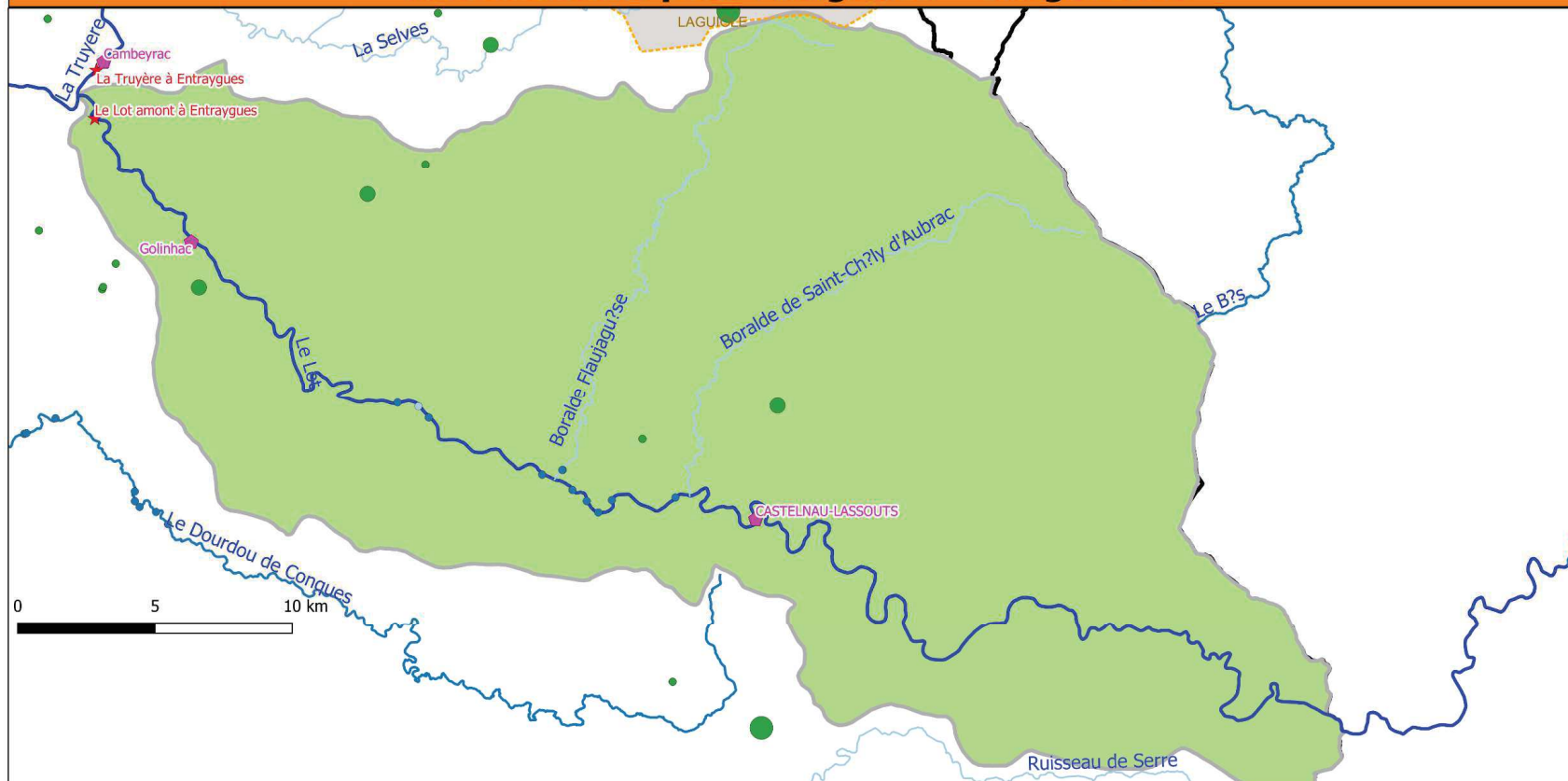
Répartition des volumes par type de ressource



**Volume de réserve :** afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :  
- 20 368 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

9 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 81 300 m3

## Prélèvements pour l'irrigation - été 2020



- Légende**
- ★ Stations mesure débits DREAL
  - ◆ Ouvrages de réalimentation
  - Cours d'eau
  - Cours d'eau principaux
  - Departements
  - ▭ OUGC Lot
  - ▭ Périmètres élémentaires
  - ▭ Villes principales

**Prélèvements en retenues déconnectées**

- 0 - 5500
- 5500 - 16500
- 16500 - 30000
- 30000 - 62500
- 62500 - 145000

**Prélèvements en nappe souterraine**

- 0 - 11000
- 11000 - 21910

**Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement**

- 0 - 33600
- 33600 - 67200
- 67200 - 100000
- 100000 - 135000
- 135000 - 168000

**Prélèvements collectifs**

- 0 - 320000
- 320000 - 640000
- 640000 - 960000
- 960000 - 1285000
- 1285000 - 1605000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2020-2021

10 000 m<sup>3</sup> en cours d'eau et nappe d'accompagnement

**Organisme Unique de sous-bassin Lot**

**Chambre d'agriculture du Lot**

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de  
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne